# MÉMORIAL

### DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mercredi 4 mars 2020, à 20 h 30

## Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence:  $M^{me}$  Sandrine Salerno, maire, M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, MM. Stéphane Guex, Antoine Maulini, Michel Nargi et Lionel Ricou.

Assistent à la séance:  $M^{me}$  Esther Alder, vice-présidente, MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 20 février 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 3 mars et mercredi 4 mars 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Pétition: bornes en Vieille-Ville

#### 1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2.	Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

 Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 septembre 2017: «Alerte rouge: bornes en Vieille-Ville de Genève» (P-375 A)¹.

Suite de la discussion

La présidente. Il y a encore dix prises de parole sur la pétition P-375; je rappelle que nous avions clos la liste. Monsieur Lyon, c'est à vous.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Madame la présidente. La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 septembre 2017. La commission a étudié cette pétition en quatre séances le 20 novembre 2017, le 25 juin 2018 ainsi que le 18 mars et le 8 avril 2019. Un pétitionnaire a débuté sa présentation en informant qu'il a été désigné pour présider le lancement de cette pétition. Il indique que 737 personnes l'ont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Rapport, mémo 6271.

signée pour différentes raisons, la première étant les effets secondaires de la pose des bornes. Tout d'abord, les conséquences ont été catastrophiques au niveau de la circulation. De plus, les bornes ont été posées sans le consentement des commerçants: ils n'ont pas été consultés. Leur pose a provoqué beaucoup de discussions et surtout un effet très dissuasif car les gens n'osent plus venir en Vieille-Ville. Il souligne que les chiffres d'affaires des commerçants ont baissé de 15 à 20%. Cette baisse s'ajoutant à la récession les oblige à licencier. Des automobilistes ont été amendés pour inattention. Or, ils ne savent pas si les bornes vont se lever ou se baisser. Il souligne un système inefficace. Du coup, ils ne viennent plus. C'est de la dissuasion. Il prend l'exemple du Salon de l'auto qui était un moment de grande affluence dans la Vieille-Ville avec beaucoup de réservations. Il y a eu un gros problème au mois de mars 2017: les bornes ne se baissaient pas et cela a provoqué des annulations. Les restaurants ont perdu des tables.

En ce qui concerne les bornes, M. Pagani nous a expliqué que depuis vingtcinq ans la Vieille-Ville est une zone de rencontre. Le trafic de transit y est interdit depuis 20 h. Le constat a été fait avec l'association des commercants et celle des habitants qu'il n'était plus possible d'ignorer la situation. Le transit dans la Vieille-Ville augmentait le soir lorsque les véhicules cherchaient à éviter l'engorgement de la rue de la Croix-Rouge. Il explique que les taxis prenaient souvent des raccourcis, notamment dans la rue de l'Hôtel-de-Ville. En fonction de cela le Conseil municipal a invité le magistrat à prendre des mesures suite à plusieurs pétitions. Suite à cela, trois bornes ont été implantées. Une à la rue René-Louis-Piachaud, une à la rue de la Tertasse et la dernière à la rue des Chaudronniers. M. Pagani a expliqué que la situation s'est améliorée. Les bornes sont levées dès 11 h. Avant elles étaient levées toute la journée, mais redescendaient jusqu'à 11 h automatiquement et même jusqu'à 20 h. Il a expliqué ensuite que le Conseil municipal par gain de paix a mis ces bornes sur le même régime que les chaînes. C'est-à-dire que les bornes, à partir de 20 h, ne laissent passer que les ayants droit. Bien évidemment il y a eu quelques problèmes au début de ce dispositif avec des personnes qui ne s'étaient pas inscrites. Ces bornes sont munies d'une petite caméra qui permet au contrôleur, situé dans le parking de Saint-Antoine, d'apprécier les ayants droit. Le magistrat a indiqué que ces bornes sont la mise en application d'une décision du Conseil municipal. Il explique que tant que le Conseil municipal ne décidera pas de mener d'autre action concernant cette zone de rencontre ou ces bornes, il en restera là.

M. Jean-Yves Goumaz, directeur général de la Fondation des parkings, a indiqué que la fondation exploite les trois bornes de la Vieille-Ville depuis deux ans et demi, relevant que la pétition P-375 date du début de cette période d'exploitation. Il a noté ensuite que si à ce moment-là quelques accidents ont eu lieu et certains problèmes se sont présentés par rapport à la gestion des ayants droit, globalement cela se passe maintenant très bien. Il a ajouté qu'ils reçoivent en moyenne

27 appels par jour de personnes qui ne sont pas des ayants droit. Il précise enfin que la Fondation des parkings gère les ayants droit dans le cas des bornes de la Vieille-Ville.

L'Union démocratique du centre vous invite à soutenir le renvoi au Conseil administratif de cette pétition. Ce renvoi doit être voté notamment par égard pour la situation des commerçants et la vie du quartier.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Bornes... Bornes... Bornes to be alive... (Réactions. Rires.) Il est vrai que c'est de plus en plus interdit dans cette ville malheureusement. On ne peut pas, on ne peut plus, on installe des pots de fleurs gigantesques avec des arbustes pour empêcher la vie des citadins ainsi que la circulation. Même les vélos doivent de temps à autre faire du gymkhana entre les aménagements verdureux de la ville; j'aime bien inventer des nouveaux verbes et adjectifs. Pourquoi pas étouffer cette ville avec de la verdure, si au moins on compensait autre part, cela étant on ne réalise pas que pendant ce temps des boutiques et des restaurants ferment en Vieille-Ville, comme relevé par un de mes préopinants. On ne va pas pleurer pour les restaurateurs, mais on peut tout de même avoir du respect pour ceux qui ont désormais de la peine à tourner; pourquoi? Parce que les gens évitent la Vieille-Ville à cause des difficultés pour v accéder. Je connais même des gens qui préfèrent prendre l'avion pour 80 francs et faire leurs courses à Paris ou à Lyon plutôt que d'aller au centre-ville. Nous sommes en train de ruiner l'économie de notre ville. On dépasse les bornes. Enfin non, justement pas, on n'y arrive pas parce qu'elles sont là. La question des horaires pose aussi problème, car il était initialement prévu que les bornes soient ouvertes la journée et ferment le soir à 20 h; je crois que cela a été rectifié depuis. Cependant, ces bornes qui sortent du sol coûtent une fortune en Vieille-Ville et aussi à Chandieu. Je vous rappelle qu'à la rue Chandieu les ambulances sont censées passer vers le Point d'eau de la Fondation Carrefour-Rue et la Coulou à la rue de Vermont pour rejoindre une clinique spécialisée, je ne me rappelle plus exactement en quoi, car heureusement pour moi je n'ai pas à la fréquenter. Les quelques secondes ou la minute nécessaires à l'ouverture des bornes pour que l'ambulance passe, c'est déjà trop et ça peut coûter la vie à quelqu'un.

Il faut mettre un terme à ces manigances qui consistent à vouloir fermer les accès avec des piquets verts, des bornes et des trottoirs exagérément larges qui auraient permis l'aménagement de pistes cyclables sur le côté de la route s'ils étaient moins larges, Madame la présidente. Ma foi, que voulez-vous faire? Ces bornes existent à certains endroits et sont évidemment malvenues, alors pourquoi ne pas admettre que c'est un flop, qu'on s'est trompés, qu'il faudrait carrément les supprimer car elles ne sont pas idéales, que ça n'a pas marché et qu'il vaut mieux chercher une autre solution? Au lieu de ça, le Conseil administratif qui est

à l'origine de ce placement de bornes est vraiment borné, il ne veut pas revenir en arrière et ainsi reconnaître qu'il s'est peut-être effectivement trompé. M. Pagani nous avait expliqué que ces installations ont été votées, commandées et acceptées, ce que je comprends, c'est pourquoi nous sommes allés dans ce sens. Je suis d'accord. Or, ça ne marche pas et ça ne plaît pas, rectifions donc le tir maintenant. Enlevons-les, c'est tout; ça nous servira d'expérience à ne pas répéter et nous permettra d'économiser de l'argent inutilement dépensé jusqu'ici. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de m'excuser si comme d'habitude vous trouvez que je dépasse un peu les bornes avec mes propos.

La présidente. On prend ça comme un jeu de mots, Monsieur Pastore?

M. Daniel-Dany Pastore. Peut-être...

La présidente. Peut-être, en effet. Monsieur Gurtner, à vous la parole.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, il est ici question de la pétition sur les bornes, qui a été déposée en Ville de Genève et au Grand Conseil avec 737 signatures. Tout d'abord il faut dire que le texte est tout de même un peu surprenant au niveau de sa forme. Rien qu'en lisant le titre «Alerte rouge: bornes controversées», on remarque que le portrait qui y est brossé est largement exagéré et qu'il serait temps d'ouvrir les yeux sur certains aspects de notre réalité. A commencer par la question du réchauffement climatique et les bénéfices des zones piétonnes, qui sont en général source de dynamisme dans les villes, en tout cas dans celles que j'ai visitées: Montpellier, Istanbul, Paris, Londres, Berlin, Madrid, New York, Barcelone, Jérusalem, Stockholm, Milan et j'en passe. Partout, on retrouve très bizarrement les mêmes effets magiques: des terrasses remplies de monde, des gens qui déambulent, de la vie et encore de la vie. Cela étant, un tel dynamisme n'est évidemment pas possible à Genève, où les bornes sont tout de suite assimilées à une mort assurée; c'est pire que le coronavirus, on ne voit que ça. Madame la présidente, il est vrai que tout n'a pas fonctionné dès le départ: les bornes ont connu des problèmes d'érection (rires), les usagers ont été perturbés par ces monticules soudains et des incidents se sont donc produits; c'est une réalité qu'il faut rappeler. Néanmoins, comme pour toute chose, un peu d'éducation, de patience et de dextérité permettent de maîtriser ces soulèvements soudains et de pouvoir ainsi les contrôler.

Plus sérieusement pour ce qui regarde le fond du sujet, M<sup>me</sup> Pérez a dit tout à l'heure qu'il fallait construire avec les habitants, elle a raison. D'où viennent

ces bornes? Qui les a demandées? Ce sont les habitants de la Vieille-Ville. Peutêtre que leur vie était un peu triste et qu'ils avaient besoin de laisser libre cours à leur imagination, on ne le sait, mais en tout cas ces bornes sont là. Quel est l'avis de la population à ce sujet? Je vous laisse le deviner avec l'exemple du parking Clé-de-Rive, un projet assez mal ficelé, qui a fait l'objet d'un référendum ayant récolté 6500 signatures, c'est-à-dire deux fois plus que le minimum demandé. J'en profite d'ailleurs pour faire un petit placement de produit concernant l'initiative populaire communale «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Pour terminer, le Parti socialiste vous invite évidemment à classer cette pétition. Je cite encore un modeste penseur à nœud papillon rouge: «Les bornes c'est la vie, born to be alive.» (Applaudissements nourris.)

M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve). Ça va être dur de passer après M. Gurtner. En préambule, outre admirer sa prise de parole, j'aimerais réagir aux propos de M. Pastore, qui a essayé de nous faire peur avec un grand écart extraordinaire lorsqu'il nous a dit qu'empêcher les automobilistes de passer en Vieille-Ville les incitait à prendre l'avion. Maintenant, je reviens sur le contenu de cette pétition que nous refusons de renvoyer au Conseil administratif et pour laquelle nous demandons le classement. Cette pétition est un coup de gueule qui ne demande rien. Dans le texte, feu M. Glôzu se plaint des bornes, car elles sont nulles et empêchent de passer, c'est juste un coup de gueule. Si les commerçants ont du mal à tourner, ce n'est pas à cause des bornes, mais bien à cause des loyers exorbitants, qui sont les vrais responsables de leurs difficultés. Les commerçants ont du mal à tourner à cause de ces loyers depuis bien plus longtemps que ces trois dernières années, je le répète. J'habite en Vieille-Ville... (Commentaire de M. Sormanni.) M. Sormanni a visiblement du mal à s'arrêter de parler, même quand son micro est éteint...

La présidente. C'est l'accent genevois, que voulez-vous que je vous dise...

*M*<sup>me</sup> Delphine Wuest. Je disais donc qu'en tant qu'habitante de la Vieille-Ville j'ai personnellement milité pour la pause de ces bornes, qui restent nécessaires, car la qualité de vie des habitants et des personnes qui déambulent dans ses rues s'est nettement améliorée depuis leur pose. En effet, les voitures qui entrent en Vieille-Ville savent désormais qu'elles franchissent une zone de rencontre à priorité piétonne et qu'elles doivent faire attention aux enfants qui se rendent à l'école à pied, aux cyclistes qui passent ainsi qu'aux touristes qui se promènent. Ces bornes ont aussi eu un effet positif sur le trafic de transit, car comme dit auparavant les automobilistes avaient jusqu'ici tendance à court-circuiter les bouchons de la rue de la Croix-Rouge en passant par la Vieille-Ville. Les bornes ont donc

permis d'empêcher leur passage ou de les en dissuader, avec pour conséquence de diminuer le trafic de transit. Comme l'a très justement rappelé M. Pagani, le but de ces bornes est simplement de faire respecter les horaires de passage dictés par un arrêté de circulation daté d'il y a vingt ans, qui n'était pas respecté. S'il est question de modifier les horaires des bornes, je propose de laisser celles situées du côté de la promenade de Saint-Antoine remontées aussi le matin, puisque la rue des Chaudronniers est totalement piétonne du matin au soir. Si on veut vraiment respecter l'arrêté de circulation, ces bornes-là devraient être tout le temps relevées, même le matin entre 8 h et 11 h 30.

Je répète que cette pétition est obsolète, avec pour exemple la mention de la pharmacie de garde qui n'est plus accessible la nuit, comme si les gens allaient mourir devant les bornes parce qu'ils ne pourraient pas accéder à cette pharmacie. Je m'excuse, mais les temps ont changé, les pharmacies ne font plus de tours de garde, seule celle située à côté des Hôpitaux universitaires de Genève est ouverte 24 h/24 (commentaire), il n'y a pas de bornes, exactement. Celle de la Vieille-Ville ferme le soir et le week-end, mais il n'y a pas de quoi s'inquiéter. En outre, dire que les personnes garées dans cette zone seraient coincées et ne pourraient pas la quitter sans être amendées, notamment en sortant d'un restaurant après 20 h, atteste d'une méconnaissance hallucinante du quartier, surtout venant de la part d'un restaurateur qui y travaillait. Il est en effet toujours possible de sortir de la Vieille-Ville, même en voiture, car les bornes ne limitent que l'accès, pas la sortie. Enfin, les accidents et les dysfonctionnements des débuts ont été réglés, on en a déjà parlé. Si des automobilistes restent encore coincés devant des bornes, c'est peut-être parce qu'ils s'y collent trop et que la caméra n'arrive pas à lire leur plaque, une certaine distance devant être respectée. D'autres choses pourraient encore être améliorées, telles que l'ajout d'un panneau à la rue René-Louis-Piachaud pour que les automobilistes qui s'apprêtent à tourner à gauche en direction de la place du Bourg-de-Four évitent d'accélérer et de se prendre les bornes, on pourrait effectivement les prévenir que des bornes les attendent au tournant. Un panneau pourrait aussi être installé dans l'autre sens pour informer les vélos qui descendent des dangers d'éventuelles personnes venant de la rue René-Louis-Piachaud pour tourner à gauche. Les cyclistes peuvent effectivement leur rentrer dedans, c'est pourquoi il est important de leur rappeler de laisser la priorité à ceux venant de la droite. Ces deux mesures qui sembleraient adéquates ne sont toutefois pas formulées dans cette pétition, c'est pourquoi il faut la classer, conformément à notre demande.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette pétition date un peu et il est dommage de ne la traiter qu'aujourd'hui. Lors de son dépôt, elle visait une réalité quotidienne qui touchait les commerçants et certains habitants. Aujourd'hui, des modifications ont été apportées, notamment

pour ce qui regarde les horaires d'ouverture des bornes et l'installation de panneaux d'indication visant à améliorer leur visibilité, car elles n'étaient pas du tout visibles au départ. On pourrait donc penser que cette pétition est devenue obsolète, cependant elle ne l'est pas. Prenez par exemple la borne donnant accès à la place du Bourg-de-Four depuis la rue René-Louis-Piachaud, pour laquelle le système de contrôle général a été installé sur la droite de la chaussée, ce que je ne comprends vraiment pas. J'aimerais qu'on m'explique comment les ingénieurs concernés, c'est-à-dire la Fondation des parkings qui est en charge de sa gestion, ont eu l'idée de la mettre à la droite des véhicules, alors que tout le monde sait très bien qu'on conduit à gauche. A mon avis, l'ingénieur malin qui a réalisé cela l'a fait soit dans l'intention d'embêter, soit par manque de connaissances de la circulation routière.

Il est évidemment très pratique de devoir sortir de son véhicule pour accéder à une borne qui se trouve de l'autre côté de la route, appuyer sur le bouton et parler avec un agent du parking de Saint-Antoine, auquel elle est reliée. Actuellement ces bornes permettent aux gens qui bénéficient d'un accès permanent ou à ceux qui en font la demande spécifique d'accéder à la Vieille-Ville jusqu'à 20 h, les bornes se baissant donc à leur arrivée. Malgré cela, elles restent tout de même mal signalées et mal comprises par d'autres utilisateurs de la route, car des accidents se produisent encore. Une fois que la borne est baissée, des automobilistes pensent qu'elle le restera et ne font pas attention lorsqu'elle est en train de remonter. Même des vélos ont eu des accidents, ce qui est regrettable pour ceux qui pratiquent la mobilité douce. Au vu de ces difficultés de circulation, cette pétition demeure toujours valable à mon avis. Quant à la situation des commerçants, qui s'avère particulièrement difficile en Vieille-Ville, je pense que l'aménagement du centre-ville doit être amélioré, et pas seulement au niveau des bornes.

M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG). Je voudrais rappeler que le projet d'installation de ces bornes avait été très largement étudié en 2014 lors du traitement de la proposition PR-1046 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le projet avait finalement été accepté avec le recours aux exacts mêmes arguments que ceux qu'on entend à nouveau ici, c'est un peu comme si on reprenait le débat de commission sans que rien ne se soit passé entre-temps. Déjà à cette époque les habitants du centre-ville et de la Vieille-Ville nous avaient expliqué à quel point la circulation et le non-respect des voitures leur étaient pénibles et par conséquent l'importance de cette demande. L'opposition, qui était elle aussi très forte, avait alors été menée par ceux qui défendent si ardemment la pétition aujourd'hui. On pourrait avoir le sentiment que Genève est la seule ville à avoir adopté l'utilisation de bornes de circulation, comme si ce dispositif était totalement expérimental, alors qu'il s'agit d'une solution très largement appliquée dans d'autres villes suisses ainsi que dans plusieurs pays voisins. Cependant ici on s'en indigne, comme si la Vieille-Ville était le seul endroit où elles étaient utilisées.

Il est vrai qu'au début l'information donnée au sujet des bornes a fait l'objet de critiques, la situation s'est cependant améliorée depuis. Il me semble que les gens se sont désormais familiarisés avec ce système ainsi qu'avec les aménagements nécessaires pour pouvoir accéder à la Vieille-Ville. Certains disent que ces bornes tuent les commerces de la Vieille-Ville, qui doivent effectivement faire face à des changements liés à une multitude de facteurs, mais qui ne se limitent pas pour autant à l'installation des bornes; les citoyens achètent ailleurs, notamment sur internet. Désigner les bornes comme cause unifactorielle de ce changement est absurde. Des commerces et restaurants ont aussi changé, lesquels apprécient être situés dans des lieux agréables où les clients ont du plaisir à se rendre. D'ailleurs, lors de l'étude du parking Clé-de-Rive et du projet de piétonisation environnant, la Fédération du commerce genevois (FCG) nous avait rendus attentifs à l'intérêt pour les commerces et les restaurants de bénéficier d'une situation dans des endroits agréables pour les piétons et dans lesquels les gens se sentent à l'aise. Je voudrais encore ajouter que lors de l'étude de cette pétition, la commission a refusé d'entendre l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et a donc très clairement fait le choix de n'entendre qu'un seul des côtés. Quant à la Fondation des parkings, elle nous avait bien expliqué comment elle intervenait pour régler les différentes difficultés qui sont apparues, surtout au début, et qui restaient des épisodes bien rares. Pour nous, il est évident que cette pétition doit être classée et qu'il faut maintenir l'espace tel qu'aménagé actuellement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure j'ai entendu les socialistes et les Verts se moquer des pétitionnaires, ce qui me semble être un manque de respect absolu envers leur pétition, ce d'autant plus que son leader, le Père Glôzu, a quitté cette terre haut les cieux; je trouve qu'on se moque du monde. Tous les pétitionnaires ont droit à notre respect indépendamment du sujet de la pétition, raison pour laquelle leurs demandes sont étudiées à la commission des pétitions et donnent lieu à des rapports. On a le droit d'accepter ou de refuser une demande, mais on n'a pas le droit de se moquer d'eux. Madame la présidente, je vous remercie de bien vouloir transmettre cette observation aux deux commissaires concernés. Certains intervenants sont partis dans la plaisanterie en disant que les bornes avaient des problèmes d'érection; pour ma part je trouve qu'il aurait été bon qu'elles continuent d'en avoir, car ça leur aurait permis de rester en bas et aurait évité que cela ne se reproduise. (*Rires.*)

Pour revenir à cette pétition, il faut se rappeler que différentes catégories d'habitants vivent en Vieille-Ville: ceux de la Gérance immobilière municipale (GIM) et ceux de la rue des Granges, qui ne représentent pas tout à fait la même population, ainsi que des commerces. Il y a des restaurants, mais aussi des bou-

tiques, l'une d'entre elles située en face de l'Hôtel de Ville est d'ailleurs en train de fermer, ce qui tend à indiquer qu'elle ne va pas très bien. Une des difficultés principales de ces bornes concerne leurs horaires, car elles devraient rester ouvertes de 7 h du matin à 20 h, rien ne justifie qu'elles soient remontées à un quelconque moment de la journée, l'accès à la Vieille-Ville étant autorisé pendant ces heures-là. Pourquoi donc se relèvent-elles subitement? Sur ce point précis, je pense que le contrat passé avec l'Etat n'est pas respecté. Je précise d'ailleurs que cette pétition a aussi été discutée par les députés du Grand Conseil, qui l'ont acceptée. En réalité, Mesdames et Messieurs, ces bornes remontaient à 11 h du matin et ce n'est que suite à un débat sur la résolution R-206 déposée ici demandant que ces bornes ne remontent pas avant 20 h, conformément aux termes de l'accord passé à l'époque avec l'Etat, qu'un compromis boiteux a été trouvé pour que les bornes remontent à midi. Cela étant, il n'y a aucune raison que cet horaire prévale, car l'accès aux bornes du côté de la rue Saint-Léger, de la rue de la Tertasse ainsi que du côté du Palais de justice doit rester possible jusqu'à 20 h. Je ne vois donc pas pour quelle raison ces bornes remontent avant. Par conséquent, je demande formellement qu'elles respectent l'accord passé et ne se ferment qu'à 20 h.

Cela dit, parmi les personnes qui viennent en Vieille-Ville, plusieurs ne savent pas qu'il faut s'approcher lentement des bornes et attendre un moment avant qu'elles descendent; c'est une première chose. Ensuite, de nombreux accidents, parfois très graves, ont également eu lieu, j'ai eu l'occasion d'en voir un où la voiture était renversée sur le côté, ce qui a nécessité l'intervention de l'ambulance et des pompiers, le conducteur ayant terminé à l'hôpital. Il y a eu des dizaines d'accidents, si ce n'est plus. Ce n'est pas normal. Quant aux touristes qui veulent accéder à la Vieille-Ville, Mesdames et Messieurs, ils font demi-tour devant les bornes relevées car ils ne comprennent pas qu'il faut attendre, ce qui se traduit aussi par des clients en moins dans les commerces. Finalement, si dans les rangs de la gauche vous voulez faire fuir tous les clients, vous pouvez piétoniser l'ensemble de la ville! Il n'y aura plus un commerce ni d'activité économique et vous m'expliquerez comment vous entendez payer les prestations sociales dans cette ville quand on en sera là. Voilà comment vous travaillez, mais je pense que c'est faux. Oui, la Vieille-Ville est une zone dans laquelle les piétons doivent être prioritaires, il faut cependant qu'elle reste accessible aux véhicules, ne serait-ce que pour les habitants qui ont le droit de pouvoir se rendre devant leur immeuble ou leur appartement. C'est pourquoi je suis d'avis que ces bornes restent baissées de 7 h à 20 h, raison pour laquelle nous voterons pour notre part en faveur de cette pétition.

M. Thomas Zogg (MCG). Je souhaite réagir aux propos de M. Pagani, qui a déclaré que les commerçants avaient soutenu l'installation de ces bornes. Je

rappelle que l'auteur de la pétition est un commerçant, qui d'après M. Pagani était donc censé être favorable à ces bornes. Il y a une contradiction quelque part: des commercants déposent une pétition et le magistrat tente de nous faire croire tout le contraire, ce que je ne trouve pas très cohérent. Mon deuxième argument concerne la sécurité, car il avait été demandé à M. Pagani dans quelle mesure la sécurité, notamment celle de la circulation, avait été améliorée suite à la pose des bornes. On remarque cependant que la situation est vraiment catastrophique de ce côté-là, car beaucoup d'accidents ont eu lieu et des procédures ont été menées en justice; même si la Ville les a toutes gagnées, on peut donc discuter de la pertinence de toutes ces mesures. Il n'en demeure pas moins que nous en sommes au point zéro du point de vue de la sécurité, Mesdames et Messieurs. J'en veux également pour preuve que de nombreux deux-roues, motorisés ou non, descendent à toute allure certaines voies de circulation en sens inverse, sachant pertinemment qu'une borne empêche les automobilistes de monter la même rue dans le sens opposé. Une dernière chose encore concernant les nombreux problèmes survenus suite à l'installation de ces bornes, qui ne sont pas un hasard, mais qui illustrent la cabale anti-voitures à laquelle s'est livré M. Pagani. Je rappelle d'ailleurs que ce même magistrat se faisait payer une place de parking privée en Vieille-Ville à 200 francs par mois pour pouvoir garer son propre véhicule. C'est bien de faire de la politique, c'est bien de donner des leçons, mais je ne crois qu'il est toujours mieux de commencer par se les appliquer à soi-même. Enfin, concernant la haine des automobilistes en général, je ne crois pas que la piétonisation de la ville ainsi que de la Vieille-Ville soit une bonne idée, raison pour laquelle nous vous remercions de soutenir cette pétition.

**M**<sup>me</sup> **Fabienne Beaud** (PDC). Je serai très brève, car les choses ont déjà été dites et je ne veux pas les répéter. D'une part, je trouve regrettable que nous n'ayons pas auditionné l'AHCVV, qui était à l'initiative de la création de ces bornes; il m'aurait semblé judicieux de l'entendre pour avoir un autre point de vue sur cette pétition lancée par M. Glôzu. D'autre part, comme très bien souligné par M<sup>me</sup> Studer, l'installation de ces bornes avait été acceptée en 2014 à la demande des habitants de la Vieille-Ville afin de leur garantir une certaine tranquillité, ce but ayant été atteint. Pour cette raison, le Parti démocrate-chrétien demandera le classement de la pétition.

M. Pascal Holenweg (S). A Genève, il y a de solides traditions qui résistent à la fois au temps, à la modernité et pour quelques-unes d'entre elles à la raison, dont le Feuillu, l'Escalade, les promotions – pour faire plaisir à M. Schaller. Plus récemment, s'y sont ajoutés les annulations par le Service des affaires communales (Safco) des délibérations votées au Conseil municipal ainsi que le Pagani-

bashing, une forme locale du tir sur l'ambulance. Parmi ces traditions, il y a aussi celle des plaintes des commerçants de la Vieille-Ville, en réalité cela ne concerne pas seulement cette partie de la ville, mais étant donné qu'il en est question ici, c'est spécifiquement de cette tradition-là que je parlerai. En effet, si vous relisez les anciens mémoriaux de ce Conseil municipal, publiés depuis sa création en 1798 et sous sa forme actuelle depuis 1846, vous y trouverez des plaintes émanant des commerçants de la Vieille-Ville, dont les motifs varient selon les époques. Dans les années 1960, les commercants et les bistroquets déplorent la circulation automobile, et les restaurants se plaignent que les terrasses qu'ils essayent d'installer soient perturbées par le passage des voitures et des motos. Auparavant, les plaintes des commerçants concernaient le passage des chariots et l'absence de régulation du trafic. Aujourd'hui, les commerçants se plaignent de la régulation du trafic, or si nous supprimons les bornes ou augmentons les possibilités de passage sans bornes, je ne donne pas cinq ans au futur Conseil municipal pour recevoir une pétition des commercants protestant contre la circulation dans les rues de la Vieille-Ville. Je rappelle au passage que la Vieille-Ville existe sous sa forme à peu près actuelle depuis un peu moins de mille ans, qu'elle n'est pas franchement conçue pour le passage des voitures et que les bornes qui ont été installées n'empêchent pas d'y accéder, mais réduisent l'accès des automobiles.

Je rappelle également que ces bornes ont été placées sur demande des habitants de la Vieille-Ville, Rémy Pagani ne s'est pas réveillé un matin avec des problèmes d'érection en se disant qu'il allait placer des bornes à l'entrée de la Vieille-Ville (rires). Ce sont bien les habitants de la Vieille-Ville qui ont demandé que la circulation soit régulée en plaçant des obstacles à l'entrée des points d'accès à la Vieille-Ville, afin que leur vie dans ce quartier soit un peu améliorée. Il n'y a de bornes dans ce quartier que parce que ses habitants l'ont demandé. Elles sont des éléments indispensables à la qualité de vie de la population qui y habite et ne sont pas responsables de la fragilisation des commerces. En effet, le plus important mouvement de fermeture de commerces de la Vieille-Ville depuis le début des années 1970 est essentiellement dû au montant des loyers, à la rente foncière, à l'aménagement de cette zone ainsi qu'au changement de sa population. Des commerces de proximité ont été remplacés par des antiquaires, or quand trois boutiques du même type sont situées à vingt mètres de distance les unes des autres, il est probable que deux d'entre elles ferment assez rapidement et que la troisième puisse éventuellement survivre. Cela étant, la circulation automobile dans la Vieille-Ville n'y est pour rien. Lorsqu'on prend le temps de discuter avec les commerçants, pas uniquement dans le but de leur faire signer une pétition, ceux qui se plaignent de la circulation automobile et qui lui attribuent leurs problèmes savent pertinemment que le prix des loyers, des terrains et le type de commerces installés en Vieille-Ville sont beaucoup plus directement responsables des difficultés rencontrées que les malheureuses bornes érectiles placées à l'entrée de la Vieille-Ville il y a quelques années.

Nous au Parti socialiste, nous sommes partisans de la piétonisation de la Vieille-Ville, cependant nous ne sommes pas forcément convaincus que les bornes soient les meilleurs outils en sa faveur. Pour faire le lien avec le débat de tout à l'heure, nous préférerions que des arbres soient plantés à l'entrée de la Vieille-Ville, car cela réglerait le problème d'érection et nous aurions à ce moment-là des problèmes de priapisme, mais cela se traite autrement. Nous végétaliserions donc la Vieille-Ville en interdisant son accès aux véhicules automobiles, cependant ce n'est pas à l'ordre du jour. La seule chose qui est à l'ordre du jour est de savoir si nous maintenons un cadre de vie vivable pour les habitants de la Vieille-Ville, pas forcément pour les commerçants, mais bien pour les habitants. Pour ce faire, nous socialistes proposons le classement de cette pétition. Si elle devait ne pas l'être, nous invitons vivement le Conseil administratif actuel et futur à la considérer comme la dernière manifestation patrimoniale des plaintes des commercants en ville de Genève depuis l'existence du Conseil municipal. Même bien avant son existence, on n'a jamais entendu un commercant genevois faire autre chose que de se plaindre soit de la circulation automobile, soit de l'absence de circulation automobile. (Applaudissements.)

La présidente. Nous avions clos la liste, par conséquent M. le magistrat s'exprime et nous passerons ensuite au vote.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite tout d'abord corriger quelques éléments factuels erronés. Un conseiller municipal, en l'occurrence M. Zogg, a prétendu que je bénéficiais d'une place de parc gratuite pour ma voiture personnelle, or il répand une fois de plus des contrevérités. Je me suis servi de cette voiture dans le but d'économiser de nombreuses allées et venues de chauffeurs que je n'ai utilisés que très rarement durant ces treize ans de pratique professionnelle au service de la collectivité, ces chauffeurs ayant d'autres tâches à mener que celle de me transporter. Cela étant dit, Madame la présidente, lorsqu'on prétend qu'Ensemble à gauche mépriserait les commerçants, je rappelle à un certain nombre de personnes ici présentes que c'est Ensemble à gauche qui a fait voter des plans d'utilisation du sol amendés visant à protéger tout le petit commerce de notre ville pour maintenir non seulement les cinémas mais aussi les magasins de proximité, les restaurants et les arcades destinées à des animations culturelles. Une fois de plus, M. Sormanni répand donc des rumeurs quand il affirme qu'Ensemble à gauche ne défend pas les petits commercants. Mieux encore, je rappelle que nous avons été à l'origine de la protection de l'ensemble des arcades contre l'invasion des bureaux. Vous constaterez d'ailleurs que dans d'autres villes les arcades des centres-villes sont envahies de bureaux. A Genève, s'il est proposé à un propriétaire de louer son arcade pour 500 francs le mètre carré en vue d'y installer des bureaux, cette option sera évidemment privilégiée. Toutefois, de notre côté les amendements déposés lors de l'élaboration de plans d'utilisation du sol ainsi qu'une politique municipale facilitant la location de 370 arcades, voire plus, dont la collectivité est propriétaire, ont permis de maintenir des loyers commerciaux à un prix moyen situé entre 190 et 250 francs le mètre carré, ce dont je suis très fier. Ce faisant, nous avons préservé une base de petits commerces vitale à notre ville et qui fait notre réputation, contrairement à d'autres villes comme Neuchâtel – Zurich, on n'en parle même pas –, où l'animation commerçante et les activités artisanales de petits commerces et artisans n'existent plus vraiment.

En ce qui concerne les bornes, Madame la présidente, je m'étonne toujours que dans d'autres villes, par exemple à Bordeaux, les gens soient d'accord de laisser leurs voitures à l'extérieur de la Vieille-Ville. (Commentaires.) On n'est pas à Bordeaux, mais toujours est-il que c'est la réalité: dans d'autres villes, tout le monde semble avoir accepté les mesures adoptées en faveur de zones piétonnes, on se réjouit de pouvoir vivre dans des rues exemptes de voitures et de pouvoir consommer tranquillement, y compris pour le bonheur des commerçants et des restaurateurs. Cependant à Genève on ne retrouve pas cette envie de laisser sa voiture dans des parkings, notamment au parking de Saint-Antoine, pour aller profiter de rues exemptes de voitures. En réalité, je pense que certains ici voudraient encore pouvoir rentrer dans un restaurant avec leur véhicule pour consommer. Des personnes acquiescent, M. Sormanni en l'occurrence, je le reconnais bien là pour donner tous les droits à la voiture. Cela étant, Monsieur Sormanni, nous avons changé d'époque, il est de notre devoir de lutter contre la dégradation du climat, je trouve donc... (Remarque.) On parle des bornes...

La présidente. Un peu de silence au fond de la salle, s'il vous plaît... Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, veuillez baisser le ton, tourner le volume. Merci beaucoup.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je me réjouis qu'une majorité de ce Conseil soit en faveur du classement de cette pétition, dans la mesure où cela rejoint les efforts déployés par la politique du Conseil administratif, dont je me félicite d'avoir été le fer de lance, et qui ont été soutenus par de nombreux conseillers municipaux. Je vous remercie de votre attention.

(Echange houleux entre M. Sormanni et la présidente, car le conseiller municipal estime avoir été mis en cause, tandis que la présidente lui indique que la liste a été close précédemment.)

La présidente. Je rappelle que les conclusions de la commission des pétitions demandent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Je vous les soumets au vote.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 41 non contre 31 oui (1 abstention).

(Applaudissements.)

La présidente. Cette pétition est donc classée. Comme annoncé tout à l'heure, nous passons maintenant au traitement des urgences. La première d'entre elles concerne un nouvel objet, il s'agit de la motion M-1511.

5. Motion du 3 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Steven Francisco, Christina Kitsos, Maria Casares, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, François Mireval, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Sami Gashi, Maria Pérez, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Christiane Leuenberger-Ducret: «Genève, ville d'emploi: pour une politique des ressources humaines de la Ville de Genève qui favorise l'engagement des plus de 50 ans et des personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale» (M-1511)¹.

#### PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Contrairement aux chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) qui tendent à présenter le taux réel du chômage en Suisse en ne prenant en compte que les personnes inscrites au sein des Offices régionaux de placement (ORP),

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée et motion d'ordonnancement, 5613.

le taux de chômage national établi selon les normes du Bureau international du travail (BIT) prend en compte toutes les personnes sans emploi, activement à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles.

Conformément à cet indice, au quatrième trimestre 2019 le taux de chômage suisse s'établissait à 3,9%. Ce taux, en baisse de 0,7% par rapport au troisième trimestre, indique par conséquent un taux de chômage plus élevé que le taux de 2,5% énoncé par le SECO pour la même période. Conformément aux chiffres fournis par les statistiques cantonales pour le mois de janvier 2020, le taux de chômage de 3,9% selon le SECO s'élève en réalité à près de 11,8% dans le canton et à 14% en ville de Genève selon les normes BIT.

Aujourd'hui encore, on constate que le chômage frappe toutes les catégories socio-professionnelles. Ainsi, des personnes avec des qualifications très pointues ne sont plus épargnées par le chômage.

Tous les mois, près de 400 personnes dans notre canton épuisent leur droit de percevoir des indemnités chômage. A cet égard, les statistiques ainsi que les études, (par exemple l'étude du SECO de février 2020 ou celle de l'Université de Lausanne de Daniel Oesch) montrent que cette situation frappe particulièrement durement les chômeurs de plus de 50 ans, dont seulement un sur deux retrouve un emploi. Au-delà de 55 ans, il est quasi impossible de retrouver un travail.

Le corollaire de cette situation est que l'Hospice général a vu le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmenter de près de 100% depuis 2001. Ainsi, les assistants sociaux de l'Hospice général constatent désormais le dépôt de demandes de prestations d'aide sociale pour des personnes avec des formations de haut niveau qui sont néanmoins exclues d'un marché du travail devenu extrêmement concurrentiel. Or, une fois à l'aide sociale, seul un bénéficiaire sur six retrouve un emploi.

A cet égard, la Ville de Genève est l'un des plus gros employeurs du canton avec près de 4000 collaborateurs. En matière de politique des ressources humaines, elle dispose donc d'un important levier permettant de favoriser l'engagement de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale. Néanmoins, aujourd'hui la Ville de Genève ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi, visant à favoriser l'engagement de chômeurs et par conséquent sans qu'il y ait une quelconque obligation.

#### Considérant:

- que la Ville de Genève est l'un des plus importants employeurs du canton, avec près de 4000 collaborateurs;
- la politique des ressources humaines de la Ville de Genève, qui ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi visant à favoriser l'engagement de chômeurs, et cela sans une quelconque obligation;

- le coût social pour la collectivité publique de la Ville de Genève que représente une personne au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale;
- les pertes fiscales communales entraînées par la baisse du revenu des personnes au bénéfice des aides sociales qui ne contribuent plus fiscalement;
- les recours aux aides directes ou indirectes, par exemple un logement subventionné;
- l'augmentation, à la retraite, des recours aux prestations complémentaires des personnes au chômage ou à l'aide sociale,
  - le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes issues de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville;
- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes âgées de plus de 50 ans issues également de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville.

#### Préconsultation

M. Steven Francisco (S). Avant toute chose, je précise que l'idée de cette motion n'est pas de se concentrer sur un groupe de personnes en occultant les autres, alors que toutes les générations doivent collaborer ensemble dans le monde du travail. Il est plutôt question de proposer une solution aux personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et/ou âgées de 50 ans et plus, sans toutefois péjorer la situation de celles qui n'entrent pas dans ces catégories. Conformément aux chiffres fournis par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) pour le mois de janvier 2020, qui sont rappelés dans le texte de cette motion, le taux de chômage cantonal rapporté par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ne s'élève pas à 3,9%, mais à 11,8% dans le canton et à 14% en ville de Genève, selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Nous sommes donc très loin d'un marché de l'emploi détendu, bien au contraire. Dans notre canton, près de 400 personnes épuisent tous les mois leur droit de perception des indemnités de chômage. A cet égard, les statistiques et les études, notamment l'étude de M. Daniel Oesch de l'Université de Lausanne ainsi que les rapports du SECO, montrent que cette situation frappe en particulier et de manière durable les chômeurs de plus de 50 ans, dont seulement un sur deux retrouve un emploi. Au-delà de 55 ans, il est quasiment impossible de retrouver un travail. Le corollaire de cette situation est que l'Hospice général a vu le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale exploser: c'est une augmentation de près de 100% depuis

2011. Ainsi, les assistants sociaux de l'Hospice général constatent désormais que des demandes de prestations de l'aide sociale sont déposées par des personnes avec des formations de haut niveau, qui sont néanmoins exclues d'un marché du travail devenu extrêmement concurrentiel. Cette situation a un coût social évident à moyen et long termes, qui se répercute sur l'ensemble des comptes des collectivités publiques, dont ceux de la Ville de Genève qui est la première commune du canton.

Je ne vous apprendrai rien: une fois au chômage ou à l'aide sociale, les personnes concernées ne cotisent plus à un deuxième pilier et ne cotisent que de manière extrêmement réduite à l'AVS lorsqu'elles bénéficient de l'aide sociale. Tout cela engendre des lacunes de cotisations, c'est pourquoi une fois l'âge de la retraite atteint ces personnes doivent recourir aux prestations complémentaires et à d'autres aides directes ou indirectes. Cet état de fait se traduit aussi par des pertes fiscales, notamment communales, puisque le revenu de ces personnes diminue à tel point qu'il n'est plus taxé fiscalement. Par conséquent, on ne peut que déplorer cette situation.

La Ville de Genève, qui est l'un des plus gros employeurs du canton avec près de 4000 collaborateurs, doit impérativement agir en vue de la limiter. Elle dispose d'un important levier en matière de politique des ressources humaines, qui lui permettrait de favoriser l'engagement de personnes au chômage, au bénéfice de l'aide sociale et/ou âgées de plus de 50 ans. Néanmoins elle ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi visant à favoriser l'engagement de chômeurs, sans toutefois s'engager vis-à-vis d'une obligation ou d'une action concrète. Or, nous voulons plus que des mesures cosmétiques.

Par le plus grand des hasards, dans son édition du jour la Tribune de Genève publie un article lié à l'introduction d'une rente-pont pour les travailleurs de plus de 60 ans, dans lequel il est précisé qu'un senior qui perd son emploi peine plus que les autres à se réinsérer dans le marché du travail et reste en effet bien plus longtemps au chômage que les autres. Les seniors sont plus nombreux à épuiser complètement leurs indemnités de chômage, ce phénomène empirant avec l'âge. C'est déjà extrêmement difficile à 55 ans, ne parlons pas des 60 ans et plus. Une personne de 50 ans et plus qui est au chômage ne veut pas rester parquée à la maison, mais souhaite au contraire retrouver un travail. Le taux de retour à l'emploi de cette catégorie de chômeurs reste donc beaucoup plus élevé que dans les autres catégories d'âge. A cela s'ajoute le fait qu'il faut souvent se départir de tout ce qu'on possède, par exemple d'un bien hérité, pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale. Sans toutefois entrer dans ces considérations, la question de l'emploi de ces catégories de travailleurs doit avant tout être traitée pour ce qu'elle est réellement. Il ne s'agit pas uniquement de statistiques, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mais d'êtres humains comme vous et moi qui souhaitent travailler, qui ne souhaitent pas être margi-

nalisés et être une charge pour la collectivité. Cette situation doit être modifiée, raison pour laquelle la politique des ressources humaines de la Ville de Genève doit devenir beaucoup plus volontariste à cet égard. L'engagement des chômeurs et des personnes au bénéfice de l'aide sociale doit clairement être favorisé et une attention toute particulière doit en outre être accordée aux chômeurs de plus de 50 ans. C'est dans ce sens que la Ville doit dorénavant agir, en s'appuyant sur une politique forte, proactive et tournée vers l'avenir, qui prenne en considération les catégories les plus précaires face au marché du travail.

Les mesures proposées jusqu'ici ne sont ni des solutions miracle ni des nouveautés, il n'en existe aucune. Cependant, le chômage des seniors et des personnes au bénéfice d'aides sociales ne doit pas et ne doit plus être une urgence que l'on tait. Je constate d'ailleurs que ce sujet tout à fait sérieux ne retient pas l'attention de tout le monde ici. Etre inscrit à l'OCE, à l'Hospice général ou être senior sur le marché du travail ne devrait en aucun cas être considéré comme un élément handicapant, qui relaye ces personnes au rang de travailleurs secondaires. Au contraire, elles ont acquis de réelles expertises professionnelles dont la Ville ne saurait se priver et sont de véritables sources de compétences en termes de savoir-faire et surtout de savoir-être. C'est pourquoi ce soir le groupe socialiste vous demande que cette motion soit directement renvoyée au Conseil administratif, le vote nominal étant demandé. (Applaudissements.)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (62 oui).

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis personnellement choqué par cette motion et je vais vous dire pourquoi. Il me semble que les ressources humaines de la Ville de Genève sont de la responsabilité de M<sup>me</sup> Salerno depuis treize ans. Cependant, à entendre le Parti socialiste, elle aurait mal travaillé; c'est la conclusion que j'en tire. Pour ma part, j'aimerais vous expliquer un certain nombre de choses. Tout d'abord, nous n'avons pas voté en faveur de l'urgence déposée hier, car la lecture de ce texte et de ses considérants révèle plusieurs contrevérités. Je rappelle ici que la Ville de Genève a toujours refusé de signer la directive de préférence cantonale durant les mois précédant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018, alors qu'elle vise justement que tous les postes de l'administration soient annoncés à l'OCE avant d'être publiés à l'extérieur, afin que la préférence soit donnée en priorité aux travailleurs au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale.

Lors du débat budgétaire 2018, qui avait sauf erreur duré jusqu'en mai 2018, une des exigences du Mouvement citoyens genevois, pour laquelle on se bat depuis 2005, demandait que la préférence soit donnée aux habitants de Genève avant d'aller chercher de l'autre côté de la frontière. Cette mesure a nécessité une

discussion avec la magistrate qui a très bien compris notre objectif et qui, dans ce cadre-là, a finalement signé la directive de préférence cantonale avec Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge de l'emploi et de l'OCE. Cette directive est donc entrée en vigueur le 1er juillet 2018, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Que demande-t-elle exactement? Que tous les postes ouverts par la Ville de Genève ainsi que par les fondations et les associations qu'elle subventionne soient au préalable soumis à l'OCE. Cette mesure est une très bonne chose, car le Mouvement citoyens genevois se bat depuis des années pour cette cause; lutter contre l'afflux massif des frontaliers qui viennent travailler à Genève fait partie de notre ADN, car quoi qu'on en dise 4500 nouveaux frontaliers sont venus travailler chez nous en 2019, bien sûr au détriment des habitants de Genève, pas seulement des Suisses, mais de tous ceux qui résident ici indépendamment de leur nationalité. Ceux qui résident sur le territoire genevois doivent absolument pouvoir bénéficier de la priorité à l'emploi, ce pour quoi nous nous battons depuis des années. Par conséquent, ce n'est pas le Parti socialiste qui nous donnera des leçons à ce sujet.

Or, qui s'est toujours opposé à ces mesures? La gauche, évidemment, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, qui a toujours refusé d'octroyer cette priorité. Il a fallu l'opiniâtreté de notre magistrat cantonal pour imposer cette mesure à l'Etat ainsi qu'à tous ses satellites subventionnés, et pour que le Mouvement citoyens genevois arrive également à faire appliquer cette directive en Ville de Genève, sachant qu'elle a exactement le même but que celui écrit dans cette motion. Est-ce à dire qu'au Parti socialiste vous pensez que M<sup>me</sup> Salerno n'applique pas cette directive, qu'elle n'annonce pas les postes à l'Office cantonal de l'emploi et qu'elle n'engage pas les chômeurs que l'OCE lui aurait envoyés? Dans le texte de votre motion, vous nous dites que la politique des ressources humaines de la Ville de Genève «ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi, visant à favoriser l'engagement de chômeurs et par conséquent sans qu'il y ait une quelconque obligation». C'est vous qui le dites! Ca veut donc dire que la magistrate en charge se moque de vous et de nous. Ne vous y trompez pas: la préférence cantonale donne l'obligation d'annoncer les postes, de recevoir les personnes envoyées par l'OCE pouvant correspondre et de les engager en priorité en cas de compétences égales avec d'autres postulants. Ce n'est pas tout à fait la même chose que la préférence nationale, Mesdames et Messieurs, qui par un hasard du calendrier est aussi entrée en vigueur au 1er juillet 2018. La préférence nationale est un leurre, c'était une réponse inadéquate à l'initiative de l'Union démocratique du centre votée par le peuple, je vous le rappelle, qui oblige tous les employeurs, y compris les employeurs privés, à annoncer les postes à pourvoir aux offices de placement. Cela étant, les employeurs n'ont aucune obligation de recevoir les inscrits et encore moins de les engager, évidemment. Ce n'est donc pas la même chose que la préférence cantonale, Mesdames et Messieurs.

Pourquoi accepterait-on de renvoyer cette motion au Conseil administratif, alors qu'on vient de voir qu'elle enfonce des portes ouvertes? Parce qu'elle nous donnera peut-être l'occasion de faire un bilan de la situation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, afin de savoir combien de postes ont été ouverts en Ville de Genève, s'ils ont tous été annoncés à l'OCE, si des candidats ont été reçus et enfin si certains d'entre eux ont finalement été engagés. Ce sera l'occasion de faire le point. Rien que pour ces raisons, cette motion est une bonne chose. Cependant, à deux semaines des élections municipales ne venez pas nous donner des leçons en matière d'encouragement à l'emploi, alors que vous refusez depuis des lustres de donner la préférence aux habitants genevois et de lutter contre l'afflux des frontaliers à Genève, un combat que nous sommes les seuls à mener! J'ai dit!

La présidente. Il me semble que vous êtes aussi en période électorale, Monsieur Sormanni, mais peut-être que je me trompe... Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, qui demande le débat accéléré sur toutes les urgences. Si elle est acceptée, seulement une personne par groupe pourra s'exprimer. Je vous la soumets au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 33 non contre 24 oui (1 abstention).

M. Jean-Charles Lathion (PDC). J'aimerais préciser tout de suite que je ne suis pas en campagne électorale, que je ne ferai pas beaucoup d'effets de manche et que je ne hausserai pas la voix. Il me semble important de vous rendre attentifs au fait que cette motion est très bien argumentée dans ses considérants, mais moins au niveau des invites... Tout à l'heure, lors de la présentation de la motion, on nous disait que les déclarations d'intention ne suffisaient pas et qu'il fallait donc les dépasser, cela étant c'est avec regret que je lis dans les invites qu'il est tout simplement demandé de «mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes issues de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville». Or, porter une attention particulière ne correspond pas vraiment à la définition de la mise en place d'une véritable politique des ressources humaines. Dans la mesure où cette politique pourrait être contestée, comme démontré à l'instant par la déclaration de M. Sormanni, nous pensons qu'il est important de renvoyer cette motion à la commission des finances pour étude si on veut vraiment prendre ce sujet au sérieux et essayer d'instiller de grandes orientations qu'on soit capables de contrôler. Ce faisant, nous pourrons effectivement orienter le Conseil administratif de la manière dont nous le souhaitons en effectuant les contrôles recommandés par mon préopinant. Le Parti démocrate-

chrétien sera donc en faveur de cette motion, dans la mesure où elle est d'abord renvoyée à la commission des finances.

M. Alfonso Gomez (Ve). Tout à l'heure nous avons vu un conseiller municipal sauter tel un cabri pour nous dire que la faute revenait aux frontaliers. Il aurait été simple de fermer les frontières pour favoriser l'engagement des seniors. Je lui rappelle cependant que le responsable de l'OCE est membre du Mouvement citoyens genevois et que le chômage des seniors augmente déjà depuis un certain nombre d'années. Au risque de le froisser, je dois malheureusement également lui rappeler qu'il n'y a pas de frontaliers haut-savoyards en Allemagne, en Espagne et en Angleterre, trois pays dans lesquels toutes les études démontrent une augmentation du chômage des seniors. (Remarque.) Ça ne sert à rien d'interrompre les gens, de crier tel un cabri et de continuellement viser les frontaliers. Il faut faire preuve d'un peu de sérieux, car ce problème sociétal est réel et emblématique de nos sociétés capitalistes, c'est pourquoi nous devons les uns et les autres le prendre à bras-le-corps.

La question des seniors avait déjà été abordée en commission en 2018 avec la motion M-1281 déposée par M. Bertinat. La priorité doit évidemment être donnée à cette population, qui a énormément de difficultés à retrouver un emploi lorsqu'elle se retrouve au chômage à partir de 52 ou 55 ans, indépendamment du pays et des conditions. A Genève, le taux de chômage de cette population avoisinerait paraît-il 20%, ce qui est deux fois plus élevé que le taux de chômage de la population générale, toutes les études le démontrent et pas seulement pour Genève; il est donc deux fois plus difficile pour cette catégorie de travailleurs de trouver un emploi. Entre 2011 et 2017, le taux des quinquagénaires qui sont passés à l'aide sociale en Suisse, et donc pas uniquement à Genève où les frontaliers servent de bouc émissaire à un parti politique, est de 28%, Mesdames et Messieurs. Sur cette même période, le revenu de ces personnes a diminué de 12%. Le Conseil fédéral prend lui aussi conscience de ce problème, vous avez d'ailleurs certainement lu qu'il propose la mise en place d'une rente-pont pour tenter d'y apporter une réponse. Ce projet est soutenu par la conseillère fédérale du Parti libéral-radical Karin Keller-Sutter et le conseiller fédéral socialiste Alain Berset. Bien qu'elle ne soit pas suffisante, car elle ne couvrirait que les besoins vitaux, je suis toutefois assez surpris que l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien et les Vert'libéraux n'aient cette fois-ci malheureusement pas soutenu cette rente aux Chambres fédérales. Bien que ce problème dépasse évidemment la Ville de Genève, le Canton et même la Suisse, puisque c'est un problème assez international, est-ce pour autant que nous ne pouvons rien faire? Eh bien non. Nous rappelons régulièrement que chaque entité publique doit prendre ses responsabilités.

Nous soutiendrons cette motion et par conséquent son renvoi au Conseil administratif, car des mesures doivent être prises à chaque échelon gouvernemental. Il faut inciter les employeurs, et en premier lieu les employeurs publics, à prendre soin de leur personnel et de cette catégorie de la population, qui est aujourd'hui la plus démunie et qui se retrouve de manière croissante dans la grande précarité. Nous devons absolument faire en sorte que des gens qui ont travaillé toute leur vie ne se retrouvent pas à l'aide sociale, parce qu'à un moment donné – je vais redire le mot, puisque ca a l'air d'énerver le Parti libéral-radical – l'économie capitaliste estime qu'ils ne sont plus aptes au marché du travail. J'espère d'ailleurs que sur ce sujet ce parti suivra les déclarations ainsi que les propositions émises par sa conseillère fédérale. Mesdames et Messieurs, nous devons mettre tous les dispositifs à contribution pour soutenir les seniors qui sont aujourd'hui les naufragés de l'emploi à Genève, dans le canton mais aussi en Suisse. Comme dit précédemment, il faut arrêter de sauter tel un cabri en visant une catégorie de la population; la faute revient avant tout à un système qu'il faudra tout de même penser à changer un jour. Les Vertes et les Verts soutiendront donc cette motion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je pense que cette problématique est suffisamment importante pour que je prenne la parole à ce stade du débat. J'ai été syndicaliste pendant vingt ans, j'ai défendu des salariés et suis désormais employeur en Ville de Genève depuis treize ans. Cela fait quinze ans que j'entends le discours que vient de nous servir M. Sormanni au nom du Mouvement citoyens genevois, selon lequel tout est de la faute des frontaliers. Considérant qu'il a été de longues années membre du Parti socialiste, je suis étonné qu'il puisse avoir d'autres clés de lecture que ce parti sur cette problématique. Cela étant, jamais il n'a posé la question de savoir quelle pouvait être la responsabilité des autres employeurs dans la gestion de cette thématique. Je ne parle pas ici de la Ville de Genève, qui ne fait pas de dumping salarial et respecte une grille salariale qui définit le salaire de chaque employé en fonction de ses capacités, de son statut, de ses compétences et de la charge de travail qui lui est donnée. Ce n'est cependant pas le cas de l'ensemble des autres employeurs de notre région, qui profitent du manque de normes salariales et de salaires minimaux. A ce sujet, le Mouvement citoyens genevois n'a pas soutenu les initiatives déposées par Ensemble à gauche ainsi que par d'autres partis de gauche en faveur de salaires minimaux notamment, alors qu'on sait que 60% des salariés de notre région ne sont pas soumis à une convention collective et n'ont donc pas de salaires minimaux de référence, contrairement à l'ensemble des employeurs de la collectivité publique, que ça soit l'Etat, la Ville ou les autres communes. Pourtant ce phénomène est très simple à appréhender, la clé de lecture que nous proposons pour ce faire s'intéresse avant tout aux employeurs qui profitent du dumping salarial pour employer des jeunes, car tout le monde sait que ça leur coûte moins cher du point

de vue des charges sociales. En l'absence de normes définies et appliquées, ils auraient d'ailleurs tort de se gêner.

Cela étant, si je compare la situation d'une secrétaire il y a trente ans avec celle d'une secrétaire aujourd'hui, celle de l'époque maîtrisait quatre ou cinq langues et était payée 6000 francs. Aujourd'hui, allez trouver une secrétaire avec les mêmes compétences et au même salaire, qui sera vraisemblablement plutôt payée aux alentours des 3500 francs. C'est le résultat du régime capitaliste dans lequel nous nous trouvons et que M. Gomez a bien fait de dénoncer dans la mesure où il encourage à profiter de la concurrence entre les travailleurs. Malheureusement les syndicats, notamment ceux desquels j'ai fait partie, n'ont pas su imposer des mesures suffisamment strictes pour protéger les employés, sauf éventuellement en cas de dumping salarial répété; enfin, je vous laisserai consulter la législation fédérale à ce sujet, qui autorise les gouvernements cantonaux à imposer des conditions-cadres salariales et à étendre les conventions collectives. Cependant rien n'a bougé dans notre canton depuis maintenant trente ans. Les conventions collectives qui contiennent des salaires minimaux sont encore minoritaires: dans le secteur du bâtiment, elles n'existent que pour 40% des professions, alors que ce secteur est pourtant très organisé et que la mise en place de salaires minimaux a effectivement déjà été amorcée. Dans le domaine du nettoyage, le salaire minimum est fixé à 21 fr. 50 l'heure, mais chacun s'en plaint; je me demande comment on peut vivre dans notre région en gagnant ce salaire-là, tout en précisant que ces 21 fr. 50 ne concernent que les employés à plein temps.

Mesdames et Messieurs, contrairement à la solution que le Mouvement citoyens genevois veut nous faire miroiter ici, la réalité montre que cette problématique est la même depuis quinze ans. Si le Mouvement citoyens genevois avait raison, les choses devraient changer à un moment donné, or ce n'est pas le cas, car ce discours n'a pas de valeur dans la réalité et n'est donc pas capable de la transformer. Nous à gauche, nous essayons de transformer cette réalité, mais une lecture de la problématique fidèle à la vérité est alors nécessaire. Monsieur Sormanni, vous pouvez continuer de tenir vos propos populistes, car vous êtes un populiste, afin de faire croire aux gens des contrevérités qui les rassurent peutêtre, mais qui toutefois n'amènent aucune solution progressiste à cette société.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'approuve à 100% les propos tenus précédemment par mon collègue M. Sormanni. Avec le Mouvement citoyens genevois, j'ai mené de front un com-

bat que je livre actuellement en tant que membre du Parti populaire genevois (PPGE) et que je continuerai à mener. La Ville de Genève rencontre actuellement un grand problème, comme d'ailleurs bon nombre d'administrations du canton, car la directive cantonale ainsi que les directives fédérales ne sont pas respectées et des frontaliers sont encore engagés. Mesdames et Messieurs, il n'est pas normal qu'une administration engage des travailleurs provenant de l'extérieur des frontières; cela n'existe dans aucun pays. Essayez de vous proposer comme employé communal à Annemasse, vous verrez qu'on vous rigolera au nez parce que vous n'habitez pas la ville. Il paraîtrait cependant qu'on soit larges d'esprit à Genève. Par contre, notre Ville abandonne ses résidents: passé 50 ans, vous êtes bons pour le chômage, puis pour l'Hospice général et démerde-toi comme tu peux. Mesdames et Messieurs, alors que la préférence locale, communale ou cantonale a été adoptée partout en Suisse, la situation reste dramatique à Genève. Allez ouvrir une entreprise à Nyon, vous verrez qu'on exigera de vous que vous alliez vous annoncer à l'Office régional de placement (ORP) pour pouvoir engager quelqu'un. Or à Genève, non, on vous traite de raciste et de xénophobe lorsque vous vous positionnez en faveur d'une préférence cantonale.

Mesdames et Messieurs, le débat créé par cette motion de la gauche est tout simplement ridicule, car elle ne provient pas du bon endroit. De notre côté, nous menons ce combat depuis longtemps, mais aujourd'hui, pour des raisons électorales, vous osez venir nous mettre ça sous le nez. Bien sûr que nous soutiendrons cette motion, car ce combat de défense des citoyens et des résidents est notre raison d'être et notre combat principal. Il est primordial que nous réduisions le nombre de personnes au chômage et en l'occurrence surtout celles de plus de 50 ans. Après de nombreuses années de carrière professionnelle, il n'est pas normal de se retrouver sans rien à cet âge-là, d'être obligé d'aller quémander de l'argent au chômage ou à l'Hospice et d'y rester jusqu'à l'âge de la retraite. Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève doit absolument faire un effort en vue de diminuer le nombre de frontaliers en son sein, qui est de plusieurs centaines, ce qui représente énormément d'emplois pour les résidents genevois. On ne peut pas ignorer cela. La Ville de Genève doit également donner des leviers aux entreprises genevoises afin de favoriser l'engagement local, qui représente un réel problème. Mesdames et Messieurs, ce soir vous nous soumettez une motion qui ne demande rien en réalité; en effet, que demandent les invites finalement? Qu'un effort soit fait au niveau des ressources humaines de la Ville? Ca veut surtout dire qu'on ne fera rien à part faire semblant d'agiter des papiers et qu'on n'engagera certainement pas davantage. (Commentaire.) J'entends quelqu'un dire que c'est du pipeau, c'est exactement ça. Mesdames et Messieurs, il ne faut pas agiter les ressources humaines, mais plutôt prendre la décision ferme de ne plus engager de frontaliers dans l'administration de cette Ville, afin de donner une réelle préférence aux résidents genevois.

M. Eric Bertinat (UDC). Ce n'est pas nouveau, car on l'observe déjà depuis quelques mois, mais ce soir nous assistons encore à un gigantesque mea culpa de la part de la gauche. J'en veux pour preuve une des paroles prononcées par M. Pagani, ancien syndicaliste, qui n'a cependant pas totalement oublié toutes ses luttes, nous expliquant que la gauche entend trouver des solutions à la problématique que connaît désormais une bonne partie de notre population, à savoir la recherche d'un travail. M. Pagani nous dit vouloir la vérité pour pouvoir la transformer, toutefois transformer cette réalité est bien ce qu'on reproche à la gauche depuis de nombreuses années et qui est la cause fondamentale de la situation catastrophique que nous connaissons à présent, caractérisée par un Hospice général débordé et un taux de chômage en constante augmentation. Berne vient d'ailleurs de voter en faveur d'un nouveau système de comptabilisation du taux de chômage, qui se traduira par un bond en avant des chiffres. Nous devons reconnaître que si notre situation est aussi catastrophique aujourd'hui, c'est bien parce que nos autorités, et la gauche en particulier, ont accepté la libre circulation. Or le 17 mai prochain la population se prononcera sur l'initiative de l'Union démocratique du centre relative à la poursuite ou non de l'accord sur la libre circulation. Le marché du travail suisse est soumis à une pression incroyable et sans entraves due à des travailleurs européens à majorité jeunes, qui se ruent sur les emplois et éjectent les travailleurs suisses plus âgés dont les salaires sont plus élevés par le simple fait de leurs cotisations sociales. Cette situation a d'abord touché les travailleurs de 60 ans et plus, qui ont été mis sur la touche, puis le tour est venu de ceux qui avaient 55 ans, 50 ans et 45 ans. Désormais il est même question des travailleurs de 40 ans, qui se retrouvent sans emploi et n'ont plus que l'assurance chômage pour survivre quelques mois. Voilà la réalité merveilleuse de la libre circulation telle que nous la connaissons.

M. Gomez a cité tout à l'heure des chiffres datant approximativement de 2007, qui mettaient en exergue l'explosion du chômage ainsi que les difficultés rencontrées à la fois par les jeunes et les seniors sur le marché de l'emploi. Or 2007 est l'année d'entrée en vigueur de la libre circulation, qui s'est déployée au détriment des résidents. A Berne, il est aujourd'hui question d'une rente-pont, qui peut être une aide mais ne représente en rien une solution. Cette aide ne doit pas non plus n'être qu'un dépannage, car toutes les personnes actuellement en recherche d'emploi demandent à retrouver du travail, pas d'avoir une rente. Néanmoins, la libre circulation empêche leur retour à l'emploi: le patronat choisira bien évidemment toujours un employé jeune et faiblement salarié, car les travailleurs européens ne discutent pas leurs salaires, plutôt que des personnes certes expérimentées, mais coûteuses en charges salariales. Contrairement à ce qui a été publié dans la presse aujourd'hui, la rente-pont ne peut donc pas contrer l'initiative de l'Union démocratique du centre, comme souhaité par de braves personnes qui ne voient le salut que dans une adhésion à l'Union européenne, dans la signature d'un accord-cadre ou dans la poursuite de la libre circulation.

Puisqu'il est question de travailleurs qui perdent leur travail à l'âge de 45, 50, 55 ou 60 ans, j'aimerais attirer votre attention sur le cas de celui qui perd son emploi à l'âge de 50 ans et qui n'en retrouve pas de nouveau. Cette personne voit alors 38% de sa vie partir en fumée, ce qui nous permet peut-être de mieux saisir la détresse de certains travailleurs qui nous entourent ou que nous connaissons. Je vous rappelle que la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prévoit que les hommes travaillent durant quarante ans, soit de 25 à 65 ans, et durant trente-neuf ans pour les femmes. La personne qui perd son travail à 50 ans voit donc quinze années de cotisations disparaître, ce qui est catastrophique, car elle ne touchera qu'une rente AVS incomplète à l'âge de la retraite, ce problème venant s'additionner à d'autres difficultés. Enfin, je remercie M. Gomez, qui a rappelé ma motion M-1281, intitulée «Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon âge», que j'avais déposée en mars 2017 et qui a ensuite été acceptée par ce délibératif, mais que le Conseil administratif a oublié de mettre en pratique depuis. Cette négligence montre que ce fameux Conseil administratif de gauche, composé tout de même de quatre élus de gauche qui sont là depuis maintenant des années, n'a pas véritablement travaillé pour aider les citoyens concernés par cette problématique. Il s'est au contraire contenté d'accepter les changements amenés par la libre circulation. En parallèle, il reste assez amusant de voir que cette motion signée des groupes de la gauche fait en quelque sorte un grand pied de nez aux élus du même bord politique, qui ne se priveront cependant pas de revenir à l'attaque d'ici à quinze jours afin de nous présenter leurs successeurs dans l'espoir évident de repourvoir leurs postes.

Malgré nos nombreuses critiques relatives à la situation actuelle de l'emploi dans notre ville et à la manière dont elle a été traitée, nous soutiendrons évidemment cette motion. Comme exprimé précédemment, nous souhaiterions qu'elle soit directement renvoyée au Conseil administratif au vu de son urgence. L'Union démocratique du centre votera dans ce sens. Si d'aventure cela était refusé par une majorité de ce plénum, nous soutiendrons à ce moment-là son renvoi en commission des finances.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais juste vous rappeler que la motion M-1281 que vous avez mentionnée a été acceptée par cette assemblée plus tôt dans la soirée. La parole est à M. Pascal Altenbach.

M. Pascal Altenbach (UDC). Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions sur la situation de l'emploi en Suisse et de rappeler certaines actions menées par notre gouvernement avant de parler plus précisément des travailleurs âgés de 50 ans et plus. La pyramide des âges nous a permis de prendre conscience de l'allongement de

la durée de vie, de l'amélioration de la santé de la population et de la rigueur du marché du travail qu'on ne devait pas laisser s'appliquer durement. Dès janvier 2018, le Conseil fédéral a pris la décision de réduire la cotisation AVS des chômeurs pour le risque lié au décès et à l'invalidité, l'indemnité passant de 1,5 à 0,25% du salaire journalier coordonné. On se souvient qu'au printemps dernier le Conseil fédéral avait présenté son plan de lutte contre le chômage, qui encourage les entreprises à engager en priorité des travailleurs suisses plutôt qu'européens; il s'est aussi attaqué au problème des chômeurs de plus de 60 ans, car la concurrence sur le marché du travail s'intensifiera avec l'évolution démographique, on devrait compter plus d'un retraité pour deux actifs dès 2035. La Suisse va donc au-devant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, comme c'est déjà le cas en Allemagne. Le Conseil fédéral veut toutefois éviter que les employeurs ne profitent de la libre circulation pour recruter au sein de l'Union européenne du personnel qu'ils pourraient trouver sur place. Voilà pour le point de situation du côté du Conseil fédéral.

En ce qui concerne les chiffres du chômage, les vrais chiffres, c'est-à-dire ceux qui tiennent compte des personnes inscrites dans les offices régionaux de placement, le taux de chômage officiel annoncé à 3,9% dans le canton de Genève atteint en réalité 11.8%, même 14% dans notre ville, si on se fie aux normes du BIT. Quatorze pourcent en ville de Genève, c'est effarant! En matière de chômage en Suisse, les jeunes sont les premiers touchés, beaucoup d'entre eux ne trouvant pas d'emploi adéquat à la fin de leurs études. Les travailleurs de plus de 50 ou de 55 ans qui se présentent au chômage restent plus longtemps sans travail que la moyenne des inscrits. La discrimination liée à l'âge est très difficile à prouver, mais dans notre économie les seniors au chômage souffrent d'une mauvaise image. On dit qu'une personne appréciée par ses collègues qui perd son emploi devient du jour au lendemain un vieux ou une vieille qui cherche du travail. Afin de briser la spirale négative du chômage, le demandeur d'emploi de 50 ans et plus doit très souvent puiser dans ses ressources pour retrouver de la confiance; nombreux se disent cependant que c'est fichu. De surcroît, la traçabilité des personnes qui sortent des statistiques du chômage est quasiment inexistante en Suisse. Un senior qui a épuisé son droit aux indemnités de chômage devra dilapider ses économies et son patrimoine avant de pouvoir prétendre à l'aide sociale. D'autres travailleurs plus âgés opteront par dépit pour une retraite anticipée, malgré les pertes de rentes que cela engendre.

Il faut tout de même rappeler qu'un senior est une personne d'expérience et de maturité, qui possède une expertise dans son métier; les préjugés à son égard doivent donc être combattus, car les freins au recrutement des seniors proviennent en effet pour la plupart d'idées reçues bien ancrées. En réalité, de nombreux consultants assurent qu'outre l'expérience acquise, la rigueur et le calme sont des valeurs importantes de la génération des travailleurs de plus de 50 ans.

Par ailleurs, leur souhait est avant tout d'avoir un bon travail dans lequel partager leur savoir plutôt que de nécessairement faire carrière, ce qui peut être intéressant. Les travailleurs de cet âge ont très souvent des connaissances d'experts qui doivent être valorisées, c'est pourquoi les engager peut favoriser le transfert de savoir et apporter à l'entreprise une stabilité sur le long terme; or, à l'heure actuelle le monde du travail valorise surtout les carrières managériales et pas assez les carrières d'experts. Les plus de 50 ans possèdent aussi de nombreuses compétences sociales et comportementales ainsi que ce qu'on appelle du savoirêtre; ils savent prendre du recul, ont un sens de l'analyse critique et une bonne capacité à résoudre des problèmes complexes. Dans le cadre d'un engagement au sein de la Ville, la période d'adaptation nécessaire aux seniors pour se familiariser à un nouveau poste de travail sera brève: ils mettront toutes leurs connaissances à contribution et amélioreront la qualité du travail grâce à des idées éprouvées. Du fait de leur âge, leur passage en tant qu'employés de la Ville sera également beaucoup plus court que quelqu'un qui est engagé à 20 ou à 25 ans, ce qui autorise une plus grande souplesse dans le recrutement du personnel à l'heure où les avancées robotiques et informatiques continueront de modifier les caractéristiques propres à chaque poste dans les dix ou quinze prochaines années. Grâce à Dieu, les citoyens vivent de plus en plus nombreux âgés et en bonne santé, cependant il nous faut nous préparer à l'arrivée à la retraite des personnes nées du baby-boom de l'après-guerre et face à laquelle les services de soutien déployés par la Ville à l'endroit de ses citoyens devront dans tous les cas être maintenus. En effet, nombreuses sont les fonctions au sein de la Ville qui sont liées à des services publics destinés à la personne.

En résumé, les bénéfices tirés de l'engagement de travailleurs au chômage sont nombreux tant en ce qui concerne la qualité du travail effectué que du point de vue de la prévoyance apportée à la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, le coût social d'une personne sans emploi représente un poids financier important pour la collectivité publique, alors qu'un travailleur en activité paie des impôts et contribue évidemment fiscalement. Pour ma part et à tous points de vue, l'étude des dossiers de candidature des travailleurs de plus de 50 ans doit absolument être favorisée en matière de recrutement au sein de la Ville, qui doit préconiser une politique de recrutement plus active envers ces personnes expérimentées...

(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente.)

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Altenbach. Je vous remercie.

La présidente. Le bureau a décidé de clore la liste, il nous reste une dizaine de demandes de prise de parole. Nous ne sommes qu'à la première urgence et il est 22 h. Monsieur Steven Francisco, c'est à vous.

M. Steven Francisco (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Je suis surpris, car certains ont accusé M<sup>me</sup> Sandrine Salerno d'être responsable d'à peu près tout, c'est tout juste si les pannes de réveil de nos téléphones, les éventuels retards au travail dus aux Transports publics genevois ainsi que le goût douteux d'un café pris à la machine à café du boulot ne sont pas aussi de sa faute. Tant qu'on y est, pourquoi ne pas lui mettre sur le dos l'inversion de la pyramide des âges? D'autres propos choquants ont reproché à cette motion d'être ridicule, cela étant vous toutes et tous ici présents conviendrez qu'en dépit de litanies incessantes venant de partis anti-frontaliers sur l'utilité de cette motion, il n'y a pas de désaccord sur son contenu... Etonnant. Je suis également surpris par certains qui nous ont accusés de faire de l'électoralisme avec cette motion, qui selon eux «enfonce des portes ouvertes», je cite. J'imagine en effet que s'attaquer à cette problématique dans l'attente du rapport 2019 de l'Hospice général est électoraliste; il est évident que nous avons commandé la date de sortie de ce rapport. J'imagine que lorsque plus de trente personnes vous contactent dans le courant des mois de janvier et février pour vous supplier d'agir dans ce sens car elles ont perdu leur emploi, c'est aussi de l'électoralisme. J'imagine que défendre des gens que l'on représente et au service desquels on est, qui peinent non seulement à vivre mais surtout à survivre, c'est de l'électoralisme. Je m'excuse, mais pour nous la gauche n'est pas une direction, elle a un sens. Pour citer un membre de ce plénum qui se veut champion de l'emploi, de l'activité économique et de sa défense, vous m'excuserez de dire que ces propos sont du zéro pointé.

A toutes fins utiles, je rappelle que cette motion invite avant tout les ressources humaines de la Ville de Genève à agir de manière proactive en faveur de l'emploi des personnes âgées de plus de 50 ans inscrites au chômage ou à l'Hospice général. Or, je n'ai pas entendu un seul mot à ce sujet. Je rappelle également que répéter un mensonge ne le rend pas vrai pour autant. Je précise enfin qu'il faut être résident sur le territoire genevois pour pouvoir s'inscrire au chômage et bénéficier de l'Hospice général. Les frontaliers et frontalières doivent s'inscrire au chômage en France voisine. Naturellement, la France a fait une demande auprès des autorités suisses pour que leurs ressortissants qui travaillent sur le sol suisse puissent avoir droit aux prestations de chômage suisses; pour l'instant la Suisse n'est pas entrée en matière et il est fort probable qu'elle refuse cette demande au regard des forces en présence. Focaliser cette discussion sur la question des frontalières et des frontaliers revient donc à mener un faux débat, pour reprendre une citation évoquée précédemment: c'est enfoncer des portes ouvertes. Agissons de manière concrète en aidant les chômeurs et les chômeuses, qui parfois sont aussi

au bénéfice de l'Hospice général, et les seniors en particulier. Pour ces raisons, le Parti socialiste demandera le renvoi de cette motion au Conseil administratif. Je vous remercie, Madame la présidente. (Applaudissements.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Etant donné l'ampleur de ce débat et pour compléter ce qu'a dit mon collègue Rémy Pagani tout à l'heure, j'aimerais commencer par rectifier un certain nombre de contrevérités que l'Union démocratique du centre et le Mouvement citovens genevois notamment aiment répandre dans cette assemblée. On pourrait croire qu'ils se comportent ainsi car on est à la veille des élections, or c'est le cas tout au long de la législature; en réalité ça n'a rien à voir avec les élections, c'est juste leur manière habituelle de fonctionner. La Ville de Genève a commencé bien avant le Canton à accorder une attention particulière aux candidatures provenant de l'OCE, il existe un historique tout à fait attesté en la matière. La pratique a été renforcée depuis les débuts, encore récemment de nouvelles discussions ont eu lieu à ce sujet avec le département concerné et l'OCE afin de renforcer dayantage ce dispositif et donner l'exemple. A la veille des élections, il est indigne que des élus de ce parlement prennent en otage un débat si important sur la situation de chômage accru des personnes âgées pour le ramener aux frontalières et aux frontaliers. C'est profondément indigne. Je n'ai plus le taux en tête de manière exacte, mais les personnes employées dans l'administration qui habitent en zone frontalière ne représentent que quelques pourcent, parmi lesquelles de nombreuses habitaient à l'origine sur le territoire genevois et ont dû déménager en zone frontalière suite à l'impossibilité de trouver un logement adéquat ici. Alors qu'il est aujourd'hui question d'un virus qui pourrait être particulièrement dangereux pour les personnes âgées, ceux qui nous servent des théories contre les frontaliers seraient bien embarrassés si ces travailleurs ne venaient plus travailler par exemple à l'hôpital ou dans les transports publics. On les aime bien quand ils viennent travailler sans rien dire et parfois même en acceptant du dumping salarial, peut-être pas à l'hôpital mais dans le secteur privé, par contre on n'hésite pas à se rapprocher des logiques de l'apartheid quand il s'agit d'en faire des boucs émissaires politiques.

Pour revenir au débat qui nous occupe, le chômage des personnes âgées représente un enjeu réel, tout comme le chômage des jeunes, je tiens à le préciser, Mesdames et Messieurs. Que ce soit en Suisse ou autour de nous en Europe, le marché du travail devient de plus en plus compétitif pour plein de raisons cumulées, notamment consécutivement à la digitalisation des processus de production qu'on observe avec ce que j'appelle l'amazonisation du commerce et ce qu'on présente aussi comme l'ubérisation du travail. Ce sont de véritables défis qui dépassent d'ailleurs largement le cadre de notre cité, mais face auxquels nous devons absolument nous engager toutes et tous grâce à la mise en place de solutions constructives et pas seulement avec du bla-bla rhétorique électoral. Je pense par exemple

au Grand Conseil genevois qui s'inscrit comme pionnier avec la création pour la première fois en Suisse de bourses de reconversion professionnelle destinées aux plus de 35 ans, conformément à l'adoption d'un projet de loi proposé par le groupe socialiste auquel j'ai activement participé. Ces bourses, qui peuvent s'élever jusqu'à 40 000 francs par an, ont pour but d'accompagner des personnes dans le processus de reconversion afin de favoriser leur capacité à trouver un emploi avant de devoir se tourner vers l'assurance chômage, lorsqu'à un moment donné elles constatent que leur métier, leur fonction et leur manière de travailler ne correspondent plus aux besoins du marché du travail. Voilà des mesures concrètes et pas du bla-bla électoraliste qui vise à pointer du doigt des boucs émissaires. C'est de ce type de mesures que nous avons besoin, de même que d'une réflexion plus large aux niveaux local et fédéral. Mesdames et Messieurs, les villes en général et donc la Ville de Genève se doivent d'être exemplaires, c'est évident. Nous essayons de faire au mieux, bien qu'on puisse toujours faire mieux, car la question de l'emploi au sens large est devenue un véritable défi global, notamment du point de vue du système des charges sociales qu'il serait peut-être bon de moderniser un jour.

De son côté, le parti de l'Union démocratique du centre, qui nous fait la leçon aujourd'hui mais qui était majoritaire à Berne jusqu'à la fin de la législature précédente, aurait-il pu mener des actions concrètes pour le chômage, par exemple avec l'appui du Parti libéral-radical? Certainement. Or il a limité son action à libéraliser encore davantage le droit du travail et à tenter de l'affaiblir, tout comme ils ont tenté d'affaiblir l'assurance chômage ainsi que l'ensemble du dispositif et ont refusé toutes les propositions qui visaient à soutenir l'emploi au sens large, que ce soit pour les personnes âgées ou pour les jeunes. Par conséquent, je répète que venir nous faire la leçon aujourd'hui est particulièrement déplacé et indigne visà-vis des élus qui respectent un tant soit peu la vérité.

A son niveau, la Ville continuera à faire ce qu'elle peut pour endiguer ces problématiques. Cette motion a pour avantage de vérifier l'état actuel des choses et de voir si de nouvelles mesures sont envisageables. Cela étant, j'aimerais que les gens se rendent compte que ceux qui ici sur certains bancs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois prétendent défendre l'emploi ne font que de la gesticulation politique, ce que je regrette, avec pour conséquence de prendre en otage les personnes qui ont réellement besoin d'un emploi. Merci. (*Applaudissements*.)

**La présidente**. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Maria Casares, qui demande le vote immédiat sur cet objet. Je vous la soumets au vote. (*Brouhaha*.)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 30 oui (1 abstention).

M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG). La résolution R-257 au sujet des employés de la Ville, dont l'urgence a été acceptée hier, doit être traitée ce soir juste après cette urgence compte tenu de son importance, c'est pourquoi je vais essayer d'être brève ici. Madame la présidente, vous transmettrez aux bancs de la droite qu'ils agissent comme des pompiers pyromanes. Les travailleurs sont fragiles: aujourd'hui on peut licencier un salarié et ainsi s'en séparer avec une facilité déconcertante, à l'heure où l'allongement du temps de travail et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite ont le vent en poupe. Ces mesures préconisées par la droite affaiblissent de manière croissante le filet social et la protection des travailleurs. Chaque fois que les bancs de la gauche tentent une approche en vue de protéger davantage les salariés de ce pays, la droite prend la défense du patronat qui veut faire la loi en payant moins de cotisations, en rendant le travail plus flexible et en voulant pouvoir jeter les travailleuses et les travailleurs de ce pays quand ça l'arrange. Voilà, Messieurs-dames de la droite, la politique que vous soutenez.

Monsieur Altenbach, j'ai bien écouté votre intervention tout à l'heure et j'entends votre souci sur cette problématique qui nous tient toutes et tous à cœur. Cela étant, ce sont vos propres bancs qui travaillent à affaiblir voire à détruire les mailles du filet social en les rendant de plus en plus larges jusqu'à ce que les gens doivent recourir à l'assistance sociale ou disparaissent des radars une fois leur droit au chômage épuisé. C'est le résultat de la politique menée par la droite, Messieurs-dames. Arrêtez donc de désigner les frontaliers et les étrangers comme responsables du chômage en Suisse; non, les travailleuses et les travailleurs vont là où ils peuvent trouver du travail. Nous sommes en faveur de cette liberté et refusons de monter les travailleurs les uns contre les autres, car ça n'apporte rien à part désigner des boucs émissaires et continuer d'ignorer les sources profondes de la précarité cultivées par l'extrême droite.

Cette problématique est importante, c'est pourquoi la Ville de Genève doit faire quelque chose à son niveau. Nous soutiendrons le renvoi de cette motion au Conseil administratif, d'une part parce que le constat dressé... (*Brouhaha*.)

La présidente. Monsieur Azzabi, s'il vous plaît...

*M*<sup>me</sup> *Maria Pérez.* ... par M. Francisco, conseiller municipal nouvellement arrivé dans ce Conseil municipal, est juste, à savoir que la Ville de Genève n'a

certainement pas été suffisamment proactive sur ces questions, d'autre part parce qu'on n'est pas obligés de monter les travailleurs les uns contre les autres – Monsieur Sormanni, j'aimerais que vous écoutiez –, c'est-à-dire qu'on peut être favorables à la possibilité donnée aux frontaliers habitant dans la région de postuler dans notre Ville, tout comme on peut encourager l'engagement d'un travailleur qui est à l'Hospice général ou qui est simplement chômeur; c'est une question de bon sens. Une volonté politique est cependant nécessaire et elle a peut-être manqué pour l'instant. Il faut que des mesures allant dans ce sens soient mises en œuvre, car les discours ne suffisent pas.

Bien que nous trouvions les invites de la motion du Parti socialiste somme toute assez vagues, elles traduisent toutefois une intention qui doit être encouragée et que le prochain Conseil administratif doit prendre en charge afin d'endiguer un problème qui gangrène notre société exposée de manière croissante à un libéralisme à tous crins. Nous préconiserons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Olivier Gurtner demandant à nouveau la fin du débat et le vote immédiat. (*Brouhaha. Commentaires.*) Désolée, je reçois une motion d'ordre et dois donc vous la soumettre, c'est le règlement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 30 oui.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut faire quelque chose pour ces personnes, c'est évident. Cependant, aussi bien M. Pagani que M. Kanaan viennent de nous dire que des efforts particuliers ont été déployés dans ces domaines et qu'ils ont donc fait tout juste depuis toujours. Si c'est effectivement le cas, pourquoi le Parti socialiste déposet-il cette motion aujourd'hui? La manière dont il procède ici semble bien indiquer la portée électorale de ses propos, qui ne visent qu'à se faire bien voir. Il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève rencontre une problématique au niveau de ses ressources humaines, d'une part avec la Direction des ressources humaines qui est rattachée au département des finances, et d'autre part avec des services de ressources humaines déployés dans les départements; on s'est déjà aperçus que cinq politiques du personnel différentes sont menées en parallèle conformément à chaque département. Je pense que l'un des défis de la prochaine législature consistera à centraliser tous ces services à un seul et même endroit, j'en ai d'ailleurs fait un objectif dans mon programme de campagne au Conseil

administratif. Cette mesure me semble bien plus bénéfique qu'une autre, car elle nous permettrait de mieux contrôler la politique des ressources humaines menée par la Ville de Genève, qui doit être unique et donc avoir une véritable identité.

Mesdames et Messieurs, on nous dit ici que selon les normes du BIT le taux de chômage avoisine 12% dans le canton et 14% pour la ville de Genève. Il ne vous aura toutefois pas échappé que la couronne entourant Genève est composée des communes les plus riches de France, Archamps étant la commune la plus riche de toutes! Le taux de chômage dans ces communes est le plus bas du pays, aux alentours de 6%, ce qui est tout de même assez évocateur.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler deux choses, Mesdames et Messieurs: premièrement, il est toujours facile de dire que nous sommes contre ci et contre ça, et je vais vous dire pourquoi le Mouvement citoyens genevois n'a pas soutenu l'initiative cantonale en faveur d'un salaire minimum fixé à 23 francs l'heure pour tout travailleur: parce que dans certains secteurs le salaire minimum est le même pour l'ensemble des professions. Si les conventions collectives faisaient état de salaires minimums négociés et plus élevés, nous aurions été tout à fait pour, or ce n'est pas le cas. Je reconnais que les conventions collectives sont parfois misérables, souvent d'ailleurs dans le secteur privé, mais ce n'est pas de notre fait. Ici, il est question de la Ville de Genève, je vous le rappelle, on ne parle pas des entreprises privées. Nous n'avons pas le pouvoir de réglementer ces secteurs, ni même le Canton. On constate néanmoins que les salaires sont beaucoup trop bas dans le domaine du nettoyage ainsi que dans d'autres secteurs, ces problèmes devant être pris en charge par les partenaires sociaux, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'autre solution. Si un seuil de salaire venait à être imposé dans certains secteurs, passant par exemple de 4000 à 4200 francs par mois conformément à ce que réclament les syndicats, certaines professions n'emploieraient plus personne et fermeraient. C'est malheureusement comme ça que les choses se passent aujourd'hui, vous le savez très bien. M. Pagani devrait également le savoir, puisqu'il a longtemps été syndicaliste. Par conséquent oui, il est nécessaire de mieux réglementer, mais cela ne peut pas se faire par le biais d'un salaire minimum généralisé. C'est la raison pour laquelle nous nous y sommes opposés.

Toutefois, d'autres mesures peuvent être prises; j'en arrive à mon deuxième point. Il y a quelques semaines, le conseiller d'Etat Mauro Poggia, issu comme vous le savez du Mouvement citoyens genevois, a déposé au Grand Conseil un projet de rente-pont pour les seniors, qui a été retoqué par la gauche qui n'en a pas voulu. Ne venez donc pas nous donner des leçons sur l'aide à apporter à ces personnes, sachant que vous-mêmes n'avez pas été capables de voter cette loi, qui aurait amené un progrès, bien que peut-être pas suffisant à vos yeux. Cela étant, si vous ne montez pas les premières marches d'un escalier, vous ne monterez pas les dernières. (Commentaire.) C'est tout à fait vrai; ne dites pas de mensonges,

Monsieur Pagani, vous êtes trop habitué à le faire, attention à votre nez, qui va s'allonger comme celui de Pinocchio...

La présidente. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, retenez-vous... Ça va...

M. Daniel Sormanni. Consultez le Mémorial du Grand Conseil et vous verrez que la gauche a refusé cette rente-pont parce qu'elle n'était pas assez généreuse...

La présidente. Ne traitez pas les magistrats de menteurs, Monsieur Sormanni. Ayez tout de même un minimum de respect dans cette enceinte.

M. Daniel Sormanni. Oui... C'est ça. Je ne peux pas répondre quand il m'insulte, lui par contre le peut, hein? Bravo, Madame la présidente, vous êtes d'une partialité absolument renversante. (Applaudissements.) Je continue! A un moment donné il faut savoir faire les premiers pas et celui-là était extrêmement important. Cependant la gauche n'en a pas voulu et ce projet a été refusé par une toute petite majorité.

Voyez-vous, des choses avancent tout de même dans ce canton: il y a quelques jours, le même magistrat du Mouvement citoyens genevois a passé un accord avec les deux organisations professionnelles les plus importantes de Genève, la Fédération des entreprises romandes (FER) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), afin de mettre en place une charte qui donne la préférence aux habitants de Genève en matière d'emploi, c'est-à-dire à ceux qui résident sur notre territoire. Il ne s'agit pas seulement des Suisses, mais aussi des Portugais, des Espagnols, des Kosovars, des Bulgares, des Polonais et de tous ceux qui comme eux résident ici et cherchent du travail. Je peux vous dire que les Ethiopiens ainsi que d'autres pleurent car ils ne trouvent pas de travail, tout simplement parce que certains employeurs cèdent à la facilité et vont chercher les travailleurs de l'autre côté de la frontière. D'ailleurs, ce n'est pas uniquement un problème de frontaliers ou de Français, aujourd'hui la libre circulation des personnes encourage la venue de frontaliers de toute l'Europe, de la Pologne à la Belgique en passant par le Portugal, l'Espagne. Il suffit de venir habiter à côté des frontières pour automatiquement recevoir un permis de frontalier. Ce n'est pas un problème de Français, mais de réglementation. Malheureusement, nous avons l'obligation de délivrer ces permis tant que nous sommes soumis aux accords bilatéraux. Il faut donc une responsabilité civique des employeurs...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. Je terminerai là-dessus, Madame la présidente: les collectivités publiques sont les premières à devoir assumer cette responsabilité. C'est ce qui a été demandé à la Ville de Genève à travers la signature de la préférence cantonale, parce que ce n'est pas vrai qu'elle donnait déjà la préférence aux chômeurs. Enormément de gens venus de l'autre côté de la frontière ont été engagés en Ville de Genève ces dernières années, or je pense qu'il est temps que ca s'arrête...

**La présidente**. C'est conclu, Monsieur le conseiller municipal, on est à sept minutes... S'il vous plaît, vous concluez? Merci.

M. Daniel Sormanni. ... et alors nous pourrons privilégier les seniors et les autres qui cherchent un emploi à Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord un petit cours de français à M. Sormanni: lorsque mon collègue et moi-même disons que des contrevérités sont répandues dans ce parlement, nous n'accusons pas pour autant qui que ce soit de menteur. C'est une nuance importante, car je n'ai jamais traité qui que ce soit de menteur dans cette enceinte. J'ai simplement dit que certaines choses étaient erronées et que d'autres correspondaient à des contrevérités, c'est différent du point de vue du français, Monsieur Sormanni. Quand vous me stigmatisez en me traitant de menteur, vous m'insultez, vous. Moi, je ne vous ai jamais insulté. Cela étant dit, venons-en au cœur du sujet, Madame la présidente, si vous êtes d'accord de m'écouter attentivement...

La présidente. Je ne fais que vous écouter, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faudra que M. Sormanni m'explique pourquoi les autorités ne sont pas habilitées à intervenir sur le marché du travail et pourquoi il faudrait laisser cette responsabilité aux partenaires sociaux, sachant que le droit au travail est un droit social fondamental pour pouvoir vivre dignement, au même titre que l'est le droit au logement et que face à la crise qui sévit dans ce domaine les autorités prennent pourtant des mesures permettant de contrôler les loyers, d'imposer leur non-augmentation et de lutter contre la spéculation foncière, contre le tout au gain et au lucre. On nous sert ce discours depuis trente ans, pas simplement le Mouvement citoyens genevois, mais la droite en général, qui ne veut pas intervenir. Pourquoi donc? Parce que la question de

l'emploi est son sujet de référence et constitue sa base idéologique, politique et financière. De ce fait, elle trouve des avantages à mettre les travailleurs en concurrence pour engager du personnel et de la main-d'œuvre bon marché. Pour ma part, je ne comprends pas ce discours, surtout que les partenaires sociaux n'ont pas les moyens de faire face et d'organiser les travailleurs pour imposer des salaires minimaux dans les secteurs les plus faibles, on le sait; ce n'est pas le cas dans le bâtiment, mais dans certains autres secteurs plus fragiles. Monsieur Sormanni, ne venez pas nous dire que cette motion est un cache-sexe qui vise à nous détourner de la vérité; pour dire les choses très clairement, vous continuez en réalité à soutenir la concurrence entre les travailleurs dans le but de rendre service aux employeurs et de faire en sorte qu'ils gagnent encore plus d'argent.

Mesdames et Messieurs, je vous signale qu'encore aujourd'hui des entreprises qui n'emploient plus de salariés de plus de 50 ans font des bénéfices sur le capital à hauteur de 15%, voire de 20%. C'est ce que vous soutenez, Monsieur Sormanni, ne venez donc pas nous rabâcher que les étrangers sont responsables, comme le fait l'Union démocratique du centre. Non, Monsieur Sormanni, c'est vous qui êtes responsable de la politique économique de ce pays, de cette région et de ce canton. On vient nous dire que M. Poggia conclut des accords avec les partenaires sociaux, cependant je ne l'ai pas vu essayer de les convaincre de fixer le salaire minimum à 4500 francs, parce qu'il y en a marre que l'Etat, avec nos impôts, les miens et les vôtres, soutienne des travailleurs qui ne peuvent pas vivre correctement de leur travail et élever sereinement une famille dans ce pays, dans cette région et dans cette ville. Voilà, Monsieur Sormanni, ce que j'avais envie de dire. (*Applaudissements*.)

M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve). On parle de systèmes financiers, de partenaires sociaux, d'employeurs et de plein d'autres choses, mais on oublie que derrière ces termes utilisés ici se trouvent des êtres humains, qui prennent des décisions. C'est en effet un être humain qui prend la décision de mettre à la porte une personne de 50 ans pour la remplacer par quelqu'un de plus jeune. C'est aussi un être humain qui décide que certaines prestations seront moins bien payées que d'autres. C'est toujours un être humain qui décide de soutenir la délocalisation pour favoriser le marché. Le terme de marché n'est quant à lui pas du tout abstrait: il suppose qu'un être humain peut aussi être un actionnaire qui touche des dividendes, bien que notre système juridique ne permette pas de l'identifier, n'est-ce pas, la majorité au pouvoir ayant construit le système de cette manièrelà. Plus l'actionnaire touche de dividendes, mieux c'est. Parfois les dividendes sont plus importants quand des gens sont virés, mais uniquement sur une courte période. Par contre, la personne renvoyée reste chez elle sans emploi. On peut expliquer pendant des heures et des heures les différences de position entre la droite et la gauche, sur ce qu'est une politique dogmatique et ainsi de suite.

Je sais que ce débat est hyper-long, casse-pieds et que des gens hurlent, mais à titre personnel je vous encourage à réécouter le débat si vous avez vraiment envie de comprendre la situation dont il est ici question. Vous savez, mon voisin de gauche M. Alfonso Gomez a expliqué la manière dont fonctionne le système et mon autre collègue M. Pascal Holenweg a expliqué tous les bénéfices apportés par un senior dans un travail. Vous savez, lorsque M. Sormanni vous dit que les mesures que nous proposons à gauche sont complètement surréalistes et qu'il ne faut pas instaurer de salaire minimum, remettez les interventions de chacun bout à bout et observez la direction que nous prenons. Cette direction, c'est vous qui la dessinez chaque fois que vous prenez une décision politique en tant que citoyen; ce n'est ni un étranger ni un frontalier. M. Sormanni a beau sautiller sur sa chaise pour vous mettre un paravent devant les yeux (commentaire), la réalité est que la responsabilité incombe à chaque citoyen...

La présidente. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, taisez-vous...

*M*<sup>me</sup> *Uzma Khamis Vannini.* ... lorsqu'il prend des décisions, fait des choix politiques et donne le pouvoir à quelqu'un. On peut faire de l'esbroufe parce qu'on est retransmis en direct sur Léman Bleu, dire qu'on soutient les seniors et qu'ils ont des qualités, mais la réalité restera celle d'un homme qui prend aujourd'hui la décision de refuser un texte favorable aux seniors.

(M. Sormanni vocifère à travers la salle. La présidente le reprend et lui demande d'arrêter.)

M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR). Le groupe du Parti libéral-radical demandera le renvoi de cette motion à la commission des finances. Il se demande toutefois pourquoi le Parti socialiste présente en urgence une mesure que leur magistrate aurait pu mettre en place pendant treize années. Si le Parti socialiste s'intéresse tant à ce dossier, où est M<sup>me</sup> Salerno? Ces incompréhensions montrent qu'il est vraiment temps de changer de Conseil administratif *in corpore*. Pour la droite et surtout le Parti libéral-radical, les citoyens sont très importants et il ne sert à rien de constamment opposer les riches et les pauvres, ça devient obsolète, désuet et pas très constructif. Je vous rappelle qu'il y a six mois une majorité d'entre vous avait refusé d'octroyer des rentes-pont pour venir en aide aux employés municipaux renvoyés avant l'âge de la retraite. (*Commentaire*.) Vous avez refusé cela il y a six mois... (*Commentaire*.) Nous vous attendons donc le 15 mars prochain, afin de commencer une nouvelle ère en Ville de Genève. Pour terminer, je rappelle encore à M. Kanaan qu'au sein de ce plénum nous avons des compétences

municipales et non fédérales, et je le remercie en outre de bien vouloir veiller à ne dénigrer aucun groupe présent ici.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux, sans intention de convaincre le camp d'en face, car ce soir les positions semblent figées, j'aimerais apporter quelques précisions destinées aux téléspectateurs. Premièrement, le sujet dont nous traitons n'a rien à voir avec une question de géographie ou de passeport. Le spécialiste M. Giovanni Ferroluzzi, professeur à l'Université de Genève et à la Haute école de gestion avoue dans une étude que le départ des frontaliers pourrait en réalité faire augmenter le chômage dans notre ville. Il dit en effet... (Réactions.) Je rappelle qu'il est un spécialiste du marché du travail, professeur à l'Université de Genève, payé par nos impôts, entre parenthèses. Il affirme donc que si une partie de ces frontaliers partaient, des chômeurs ne pourraient toutefois pas nécessairement les remplacer à cause d'une question de compétences, Mesdames et Messieurs. Le chômage perdurerait donc et pourrait même augmenter... (Commentaire.) Les entreprises risqueraient de devoir réduire leurs activités localement.

Ce soir, il est assez étonnant de voir que les partis qui parlent de frontières et qui donnent des explications sur l'augmentation du taux de chômage sont les mêmes qui au Grand Conseil refusent d'augmenter les postes requis à l'OCE et de financer l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour la surveillance des marchés de l'emploi. Je suis désolé de vous dire que cette incohérence est crasse. Quand on sait que cet office est tenu par le magistrat Poggia, mais que depuis la réforme (commentaire)... N'importe quoi... La gauche demande que cet office soit réformé, car les gestionnaires de dossiers ne font plus que de l'administratif aujourd'hui. Comme vous le savez, ils ont de plus en plus de dossiers à traiter et de moins en moins de temps à accorder aux chercheurs d'emploi, cependant on attend toujours que ca change. Le Fonds chômage, que nous avons auditionné en commission des finances, explique d'ailleurs que des mesures de réinsertion spécifiques destinées à certains types de chercheurs d'emploi augmentent le taux de réinsertion. Je précise que le Fonds chômage a un taux de réinsertion professionnelle de 30%, alors que celui de l'Office cantonal de l'emploi est de 10%. Par conséquent oui, ce soir les Verts soutiendront ce texte, car ils estiment qu'il permet de renforcer des mesures précises et qu'il apporte des solutions là où la droite n'amène que des problèmes.

**La présidente.** Merci. Je rappelle que nous avions clos la liste. Il reste encore deux intervenants, MM. Spuhler et Gauthier. Monsieur Spuhler, vous avez la parole.

M. Pascal Spuhler (HP). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure j'ai entendu le mot «esbroufe», qui me semble effectivement correspondre à cette proposition de motion, qui demande en quelque sorte à la Ville d'être plus dynamique, bien que le texte précise seulement de «mettre en place une politique proactive des ressources humaines». Encore une fois, ce sont des mots de politiciens pour dire qu'un effort doit être fait. Cela étant, je vous ai déjà dit tout à l'heure qu'à mon avis cet effort restera limité. Etant donné que cette motion émane des socialistes, ca fait en réalité déjà treize ans que la magistrate socialiste à la tête des ressources humaines de la Ville aurait dû proposer des solutions. Que se passe-t-il donc vraiment? Encore une fois, il s'agit de pur électoralisme, je le répète. J'ai entendu M. Pagani nous dire tout à l'heure qu'il se bat depuis des années pour les syndicats et les travailleurs; pour quels travailleurs vous battez-vous, Monsieur Pagani? Pour les travailleurs frontaliers? Combien de frontaliers avez-vous personnellement engagés dans votre département? (Réaction de M. Pagani.) Vous en avez engagé un maximum, ce qui vous a été reproché moult fois dans le cadre de la politique que i'ai défendue au sein du Mouvement citoyens genevois et que je continue de défendre aujourd'hui avec le Parti populaire genevois. Mesdames et Messieurs, encore une fois, cette motion est de l'esbroufe, ce mot est tout à fait approprié. Il ne faut pas la renvoyer au Conseil administratif, mais plutôt à la commission des finances pour lui donner une chance de réussite en la transformant en une motion efficace qui demande réellement qu'un effort soit fait en faveur des travailleurs genevois.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Maria Pérez (*réactions*), qui demande le vote immédiat de cet objet afin de commencer le traitement de l'urgence suivante, la résolution R-257. Je rappelle que tout le monde n'a pas encore causé. Je vous la soumets au vote. (*Brouhaha incessant*.) C'est la cour de récréation ici, c'est extraordinaire...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 38 non contre 31 oui (1 abstention).

**M. Pierre Gauthier** (HP). Pour revenir à cet objet, j'aimerais rappeler à ce délibératif qu'une motion n'a aucun caractère contraignant et qu'en cas d'acceptation le Conseil administratif aura six mois pour prendre une mesure, pour produire un rapport ou pour expliquer pourquoi il ne peut rien faire. Mettre en place une politique proactive et accorder une attention particulière aux personnes issues de l'OCE ou de l'Hospice général ainsi qu'à celles âgées de plus de 50 ans ne sont pas des propositions très contraignantes à mes yeux; pour paraphraser un philo-

sophe dont j'ai oublié le nom, je crains que ce soit dégoulinant de vertu, si vous me passez cette expression. Restons toutefois positifs: j'espère que les invites de cette motion deviendront une réalité. Cela étant, je pense qu'il faut se souvenir des difficultés rencontrées lors de débats budgétaires précédents, notamment pour l'internalisation d'un certain nombre de travailleurs précaires au Musée d'art et d'histoire ainsi que des nettoyeuses et des nettoyeurs, ce qui n'a d'ailleurs toujours pas été fait. Ici même, nous avons également tenté de venir en aide aux plus de 60 personnes employées de la Ville de Genève mises à la retraite forcée alors qu'elles souhaitaient rester en poste. Il y a donc du bon et du mauvais dans ce qui a été fait. Nous avons toutes et tous en mémoire l'échec de nos tentatives en faveur d'un audit général des ressources humaines dans un département municipal, alors même que cet audit était jugé indispensable par les travailleurs de ce département.

Enfin, il est juste de vouloir que la politique des ressources humaines de la Ville soit remise sur les bons rails; c'est ce que je souhaite. C'est pourquoi, comme beaucoup d'entre nous, je voterai en faveur de cette motion. Toutefois, les constats que j'ai pu faire au cours des législatures successives font que j'ai peu d'illusions sur ses effets réels, n'en déplaise à ses auteurs. Cela est dû à une vision que je partage avec des personnes qui sont de mon bord politique: en dehors d'un changement véritablement radical de système, je ne vois pas comment nous pourrions sortir de l'impasse écologique, économique et sociale dans laquelle nous nous trouvons.

La présidente. Nous passons au vote de la motion, d'abord avec le renvoi au Conseil administratif; je rappelle que le vote nominal a été demandé par M. Francisco. Nous voterons ensuite le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (68 oui et 2 abstentions).

Ont voté oui (68):

M. Manuel Alonso Unica (UDC), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gis-

selbaek (EàG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), Mme Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Roullet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (2):

M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Michel Nargi (PLR), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M. Lionel Ricou (PLR), M. Tobias Schnebli (EàG).

#### Présidence:

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

#### **MOTION**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes issues de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville;

## Propositions des conseillers municipaux

 à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes âgées de plus de 50 ans issues également de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 37 oui contre 33 non (1 abstention).

La présidente. Au vu de l'heure, j'annonce maintenant les nouveaux objets, car il y en a un paquet. Je rappelle qu'il s'agit des nouveaux objets déposés lors de cette session ainsi que de ceux déposés lors de la session précédente des 4 et 5 février 2020, qui n'avaient pas été annoncés.

## 6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1503, de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Vincent Schaller et Manuel Alonso Unica: «Plan directeur des sports: perspectives 2016-2020, quel bilan?»;
- M-1504, de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!»;
- M-1505, de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Albane Schlechten, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christiane Leuenberger, Steven Francisco, Ulrich Jotterand, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Régis de Battista, Ahmed Jama, Emmanuel Deonna, François Mireval, Pascal Holenweg et Sami Gashi: «Des édicules, pas des monticules! Pour une politique publique qui fasse revivre les aubettes de notre ville»:

 M-1506, de M<sup>mes</sup> et M. Laurence Corpataux, Hanumsha Qerkini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Des logements générationnels pour développer les solidarités croi-

sées intergénérationnelles»;

- M-1507, de M<sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Jean-Pascal Cattin, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour la construction de pistes cyclables en asphalte vert»;
- M-1508, de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Ariane Arlotti, Ulrich Jotterand, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Yasmine Menétrey, Alia Chacker Mangeat, Pascal Holenweg, Pascal Altenbach et Amar Madani: «Vie d'artiste ou vie de bohème? Pour une vie digne pour les artistes»;
- M-1509, de M<sup>mes</sup> et MM. Manuel Alonso Unica, Simon Brandt, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Véronique Latella, Morten Gisselbaek, Maria Casares, Christina Kitsos, Didier Lyon, Régis de Battista, Nicolas Ramseier et Jean-Charles Lathion: «Autoriser les chiens à marcher sur les pelouses en modifiant le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331)»;
- M-1510, de M<sup>mes</sup> et M. Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Maria Pérez, Maria Casares, Delphine Wuest, Annick Ecuyer et Alfonso Gomez: «Rendre obligatoires les formations continues pour lutter contre toutes les discriminations aux employé-e-s de la Ville de Genève»;
- M-1516, de M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton»;
- M-1517, de M<sup>mes</sup> et MM. Uzma Khamis Vannini, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Beaud et Alia Chaker Mangeat: «Favoriser la création d'un label permettant de reconnaître et valoriser les entreprises exemplaires en matière de promotion de la diversité, de protection des droits humains et de respect du principe de non-discrimination»;
- M-1518, de M<sup>mes</sup> et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Tobias Schnebli, Olivier Gurtner, Delphine Wuest, Albane Schlechten et Christina Kitsos: «Pour que la Fondetec propose des emprunts adaptés aux moyens des entreprises en création»;

## Propositions des conseillers municipaux

- M-1519, de M<sup>mes</sup> et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Tobias Schnebli, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Daniela Dosseva et Daniel Sormanni: «Pour réaliser des studios/chambres pour les étudiants à la rue des Savoises»;
- M-1520, de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux»;
- M-1521, de M<sup>mes</sup> et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour l'utilisation simplifiée de pronoms et prénoms d'usage dans l'administration communale»;
- M-1522, de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires»:
- M-1523, de M<sup>mes</sup> et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Dalya Mitri Davidshofer: «Non merci, pas d'alcool! – pour une signalétique lors de soirées et d'événements»;
- M-1525, de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Prévenir les abus moraux et sexuels dans le sport»;
- M-1526, de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)»;
- M-1527, de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard, Stefan Gisselbaek, Michèle Roullet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis»;
- PRD-255, de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roullet, Florence Kraft-Babel, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Rémy Burri, John Rossi, Nicolas Ramseier et Stefan Gisselbaek: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde».

# 7. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- IE-95, de M. Manuel Alonso Unica: «Réformes et plans de réorganisation»;
- IE-96, de M. Simon Brandt: «Extinction Rebellion ou commerce local?»;
- IO-310, de M<sup>me</sup> Annick Ecuyer: «Absence d'intervention lors de paroles xénophobes ou racistes»;
- IO-311, de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti: «Contrats abusifs au Grand Théâtre: quel contrôle est exercé par le département?».

#### 8. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-546, de M. Eric Bertinat: «Boulimie parlementaire en quelques chiffres»;
- QE-547, de M. Vincent Schaller: «Discrimination, faut-il modifier la loi pénale?»;
- QE-548, de *M*<sup>me</sup> *Ariane Arlotti*: «Givaudan, inoffensif ou pas?»;
- QE-549, de M<sup>mes</sup> Delphine Wuest, Ariane Arlotti et M. Ulrich Jotterand:
   «Quand le Conseil administratif va-t-il retirer, ou à tout le moins corriger, les panneaux d'information erronés qui présentent la future place Pierre-Fatio dans le projet de piétonnisation autour de Rive?»;
- QE-550, de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz: «Demande de bancs par les habitants des Acacias au bord de l'Arve entre le pont de Carouge et le pont des Vernets»

La présidente. Je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

Séance levée à 22 h 50.

#### **SOMMAIRE**

1. Exhortation	6302
2. Communications du Conseil administratif	6302
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6302
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 septembre 2017: «Alerte rouge: bornes en Vieille-Ville de Genève» (P-375 A). Suite de la discussion	6302
5. Motion du 3 mars 2020 de M <sup>mes</sup> et MM. Steven Francisco, Christina Kitsos, Maria Casares, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Corinne Goehnerda Cruz, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, François Mireval, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Sami Gashi, Maria Pérez, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Christiane Leuenberger-Ducret: «Genève, ville d'emploi: pour une politique des ressources humaines de la Ville de Genève qui favorise l'engagement des plus de 50 ans et des personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale» (M-1511).	6315
6. Propositions des conseillers municipaux	6344
7. Interpellations	6347
8. Questions écrites	6347

La secrétaire administrative du Conseil municipal:

Marie-Christine Cabussat